

Journée des animateurs

« captage »

1^{er} octobre 2015 - Nanterre





eau
seine
NORMANDIE

● Ordre du jour

10 h 00 Introduction

Sylvain Victor, AESN

10 h 15 Actualités en lien avec la protection des captages aux niveaux du bassin Seine-Normandie et national (et discussion)

Sophie Durandeau et Romain Degoul, AESN

11 h 15 La mobilisation des acteurs (et discussion)

Sylvain Victor, AESN

11 h 45 Les outils de dialogue territorial (et discussion)

Sylvain Roumeau, FNAB

12 h 30 Déjeuner

14 h 00 Ateliers

15 h 15 Pause et préparation de la restitution des ateliers

15 h 30 Restitution des ateliers et discussions (15 min par atelier)

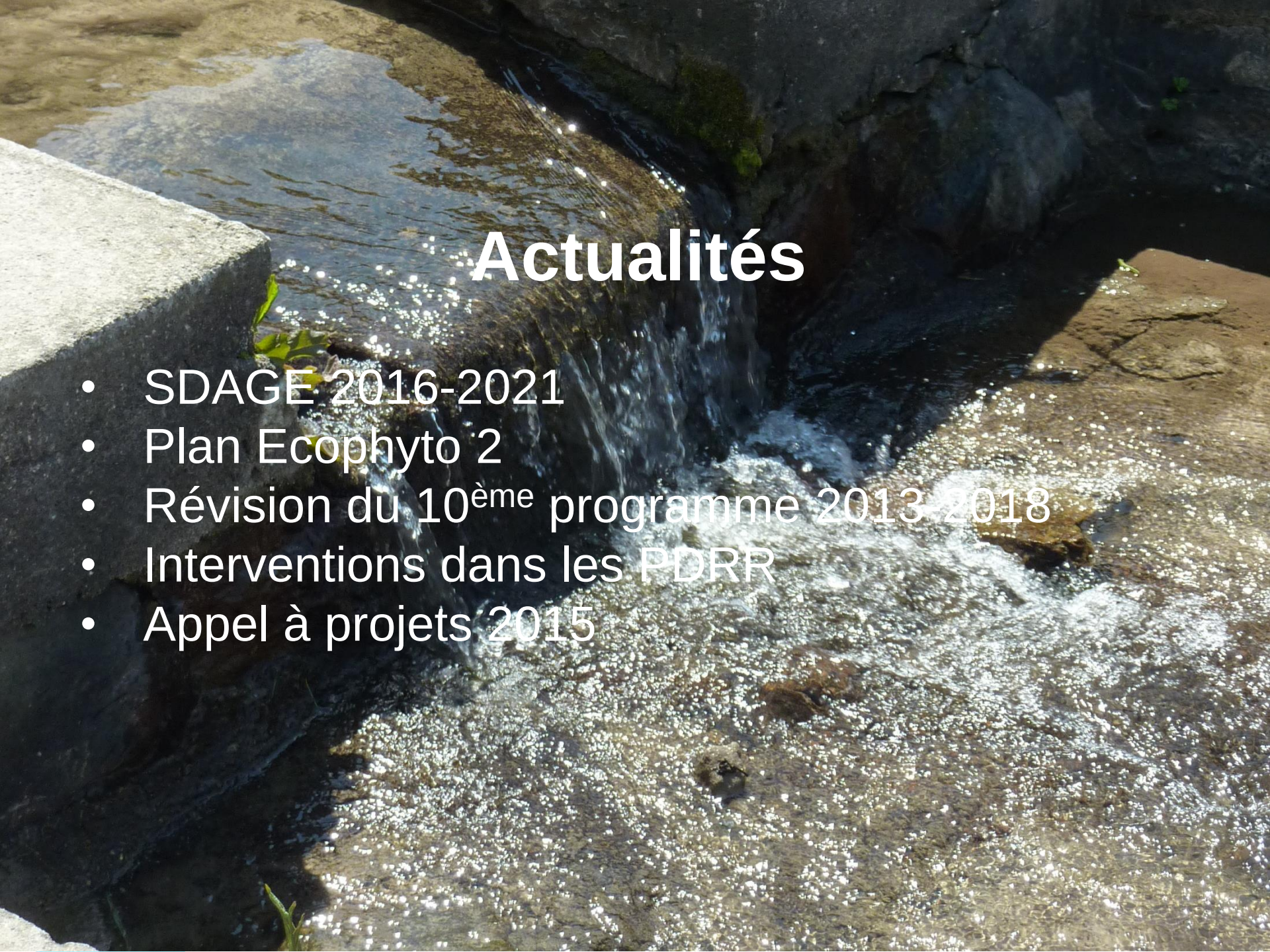
16 h 50 Conclusion

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Introduction





Actualités

- SDAGE 2016-2021
- Plan Ecophyto 2
- Révision du 10^{ème} programme 2013-2018
- Interventions dans les PDRR
- Appel à projets 2015



eau
seine
NORMANDIE

SDAGE 2016-2021

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

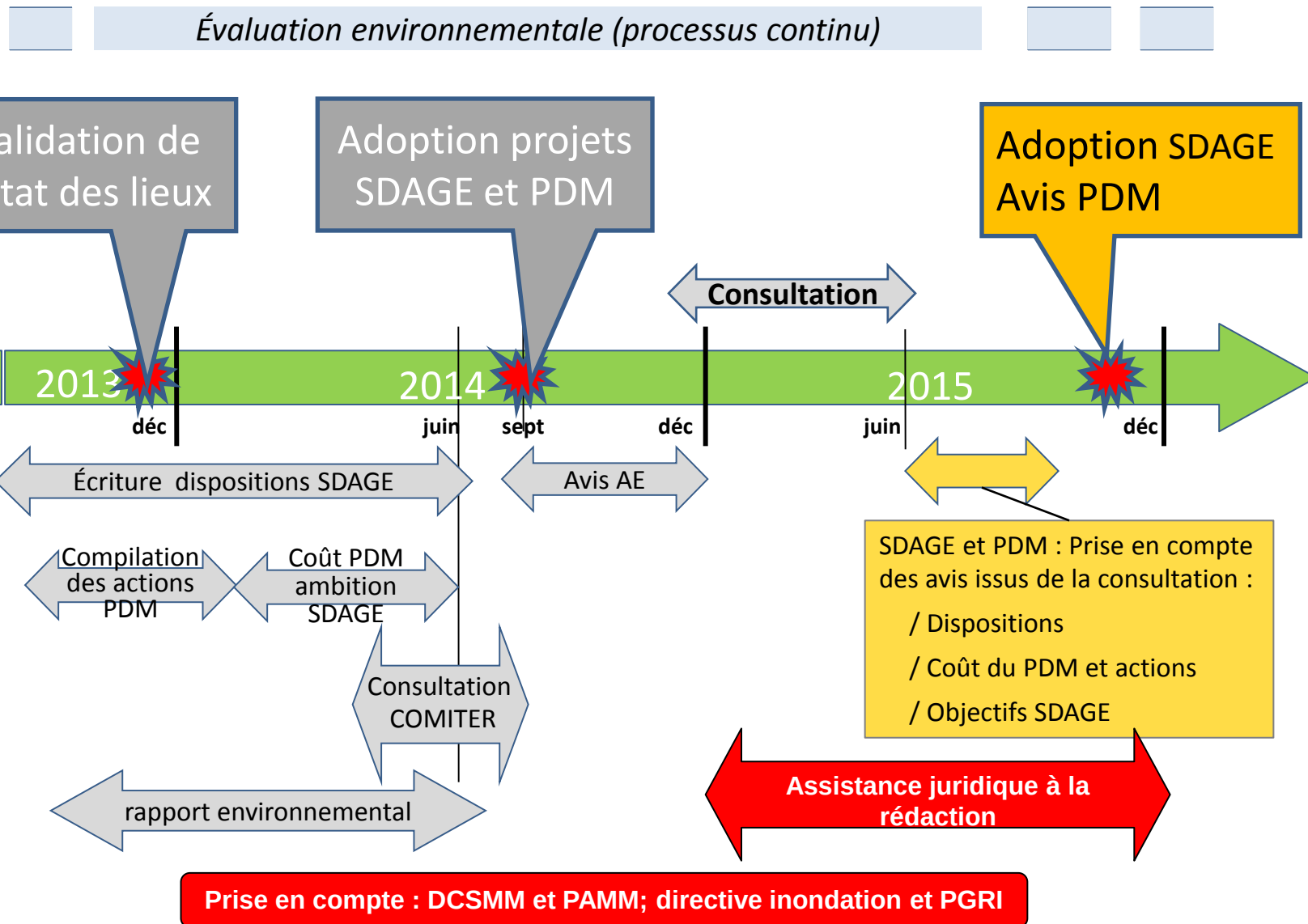
Rappels / SDAGE

- Document de planification pour une **période de 6 ans**
 - Objectif : assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
 - Fixe les **objectifs environnementaux à atteindre** ainsi que les **orientations** de travail et les **dispositions** à prendre pour les atteindre
 - Elaboré par le comité de bassin et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin
 - Accompagné d'un **programme de mesures** (PDM) : actions pertinentes pour permettre l'atteinte des objectifs fixés
 - Valeur juridique : lien de « **compatibilité** » avec les décisions administratives du domaine de l'eau et les documents d'aménagement du territoire
 - Déclinaison des enjeux en **8 défis et 2 leviers**
- ➔ Depuis 2014 : processus de révision du SDAGE 2009-2015



eau
seine
NORMANDIE

● Calendrier général institutionnel



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Les 8 défis et 2 leviers du SDAGE

- Défi 1- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- **Défi 2- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques**
- **Défi 3- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants**
- **Défi 4- Protéger et restaurer la mer et le littoral**
- **Défi 5- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future**
- Défi 6- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Défi 8- Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- Levier 2- Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Zoom défi 5 : disposition 5.52

Classer les points de prélèvements

- Captages prioritaires = Grenelle et Conf. environnementale
 - 378 captages prioritaires sur le bassin
 - Les CL « sont invités à » organiser l'élaboration d'un PA

Nature de la pollution affectant les 378 captages prioritaires du bassin Seine-Normandie

Nature de la pollution	pesticides	87	23%
	nitrates	84	22%
	nitrates et pesticides	160	42%
	autres	48	12%
	TOTAL	379	100%

- Captages comportant un ou plusieurs « points classés sensibles à la pollution diffuse » (= anciens points « cas 4 »)
 - environ 900 captages « sensibles » sur le bassin
 - « il est conseillé » aux CL d'engager la même démarche



eau
seine
NORMANDIE

Plan ECOPHYTO 2

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

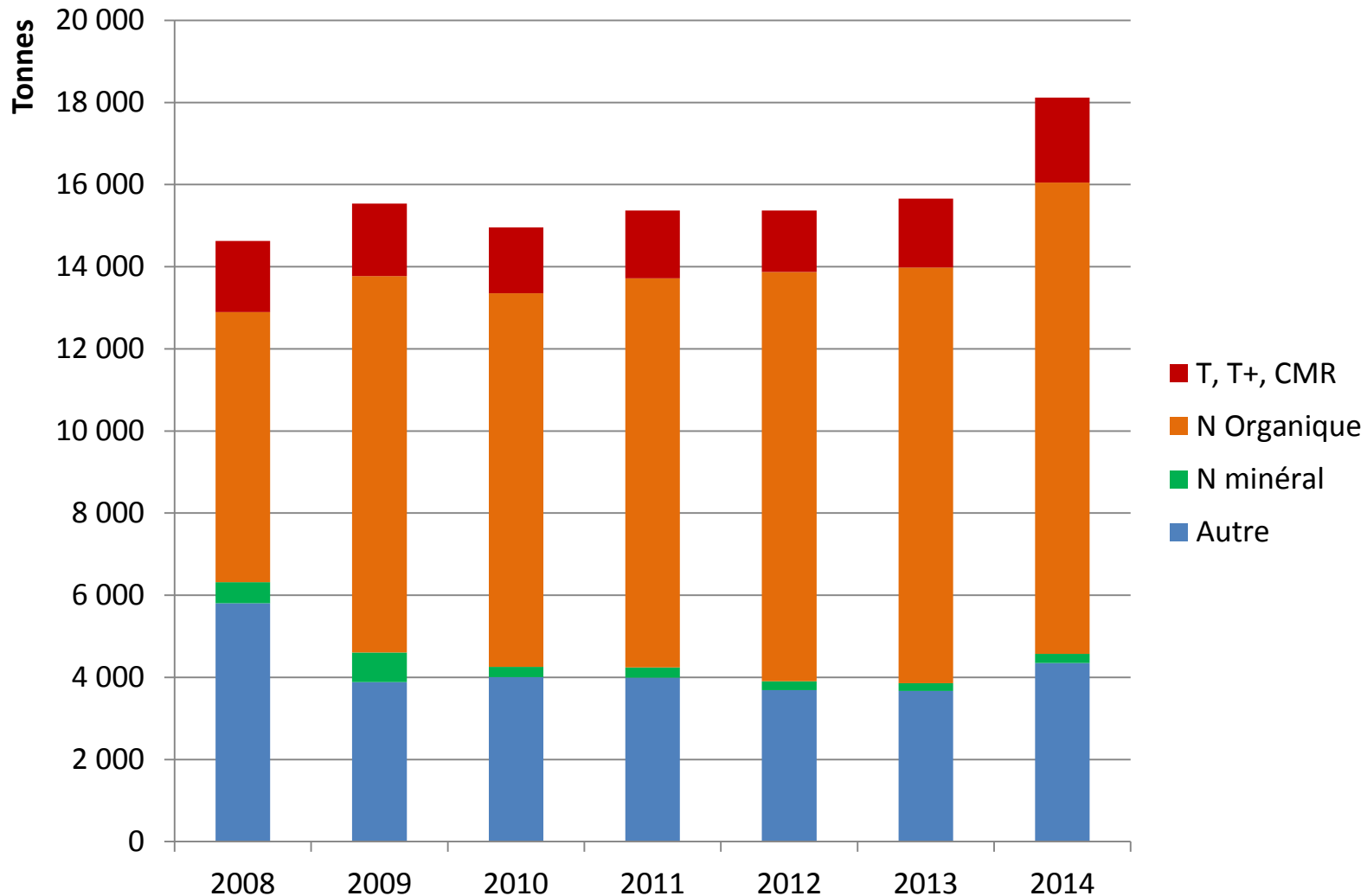


ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Contexte

Quantité de substances vendues sur le bassin Seine-Normandie



● Le projet de plan Ecophyto 2

- Suite au rapport POTIER (nov. 2014) « *Pesticides et agro-écologie : les champs du possible* »
- **Co-pilotage** du plan : MEDDE / MAAF.
- Objectif révisé : **Réduction d'usage de 50% en 2 temps : 25% en 2020 et 50% en 2025**
- Financement = RPD collectée par les Agences de l'eau sur les ventes de pesticides
 - **41 M€ gérés par l'ONEMA** pour Ecophyto (depuis 2008)
 - A partir de 2016, augmentation de l'assiette de la RPD : **30 M€ supplémentaires** (estimation) → gérés par les Agences **pour des actions directes auprès des agriculteurs**
- Consultation du public en juin 2015
- Mais ... pas de date de parution du plan à ce jour...

● Le projet de plan Ecophyto 2

6 axes déclinés en 28 actions

- Axe 1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques

- Ferme DEPHY, expérimentation des CEPP, agroéquipement (via le PCAE), Biocontrôle, CertiPhyto, BSV, ...

- Axe 2 : Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation

- Axe 3 : Evaluer et maîtriser les risques et les impacts

- Suivi d'indicateurs de consommation, d'impact et d'évolution des pratiques, surveillance de la contamination (production, eau, sol, air), procédures d'AMM ou de retrait, ...

- Axe 4 : Accélérer la transition vers le zéro phyto dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)

- Mise en œuvre loi Labbé, label Terre Saine, ...

- Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières

- Comité Régional de Pilotage, Feuille de route, projets collectifs, ...

- Axe 6 : Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

10^{ème} programme 2013-2018

Révision à mi-parcours

Calendrier de la révision du 10^{ème} Programme

C3P (Commission Permanente des Programmes et de la Prospective) **du 12 mars 2015**

- **Présentation des aménagements techniques**
- Débats sur les options de financement des travaux avec présentation des scénarios
- Révision redevance prélèvement en eau

CB (Comité de Bassin) **du 9 avril 2015**

- Débats sur les options de financement des travaux

C3P du 19 mai 2015

- **Fin du travail sur les aménagements techniques** (si nécessaire)
- Suite et fin des débats sur les options de financement des travaux
- Suite et fin des débats sur la révision sur les redevances
- Equilibre financier

CB du 25 juin 2015

- Présentation du projet de 10^{ème} Programme révisé

C3P du 7 juillet 2015

- Préparation du CA du 24 septembre et du CB du 1^{er} octobre

CA (Conseil d'administration) **du 24 septembre 2015**

- Adoption du 10^{ème} Programme révisé soumis au CB

CB et CA du 1^{er} octobre 2015

- Vote conforme du 10^{ème} Programme révisé par le CB (matin)
- **Adoption** du 10^{ème} Programme révisé par le CA (après-midi)

● Bilan synthétique des exercices 2013-2014

Protection de la ressource

Ligne 23	2013	2014
Etudes AAC et diagnostics d'exploitation ou de territoires (2330)	2,6 M€	1,7 M€
Animation et assistance technique pour la réduction des pollutions diffuses des captages dont conseil individuel dans un cadre collectif (2310)	3,6 M€	4,1 M€
DUP : Etudes préalables et procédures administratives (2311)	1,4 M€	1,7 M€
DUP : Travaux et indemnisation des servitudes (2312)	1,8 M€	2,1 M€
ZNA : Etudes, animations, formation, communication (2313)	1,1 M€	0,5 M€
ZNA : Plans de gestion des espaces publics et acquisition de matériel alternatif (2314)	0,7 M€	0,5 M€
Acquisitions foncières (2321)	0,7 M€	0,1 M€
Montant total des aides	11,9 M€	10,7 M€
Montant initial de la dotation	13 M€	13,8 M€
Taux de consommation	91%	86%

⇒ Au global : légère baisse, bon niveau de consommation

● Bilan synthétique des exercices 2013-2014

La lutte contre la pollution agricole

Ligne 18	2013	2014
Modernisation des bâtiments d'élevage (1811) = PMBE	0,02 M€	0,1 M€
Investissements matériels en agriculture (1821) = PVE	2,5 M€	0,9 M€
Indemnisation pour changement de pratiques ou de systèmes agricoles (1831) = MAE et conversion AB	10,8 M€	3,9 M€
Communication, formation, sensibilisation en agriculture (1832)	0,1 M€	0,2 M€
Expérimentations en agriculture (1833)	0,8 M€	1,6 M€
Bassins de purification des coquillages au titre d'accompagnement de la politique littorale (1834)	1,4 M€	0,2 M€
Animation, études, expérimentation et communication en agriculture biologique (1841)	2,3 M€	1,7 M€
Montant total des aides	17,96 M€	8,57 M€

Montant initial de la dotation	30,8 M€	32,4 M€
Taux de consommation	58%	26%

⇒ En forte baisse, une sous-consommation marquée

● Bilan synthétique des exercices 2013-2014

Autres lignes budgétaires en lien avec l'agriculture

Thèmes	Nature des opérations	2013	2014
Erosion / Ruissellement	Etudes d'aménagement des bassins versants, diagnostics et programme d'actions (2120)	2,1 M€	0,9 M€
	Erosion/Ruissellement : Travaux – animation, hydraulique douce, hydraulique structurante (2121)	3,4 M€	2,3 M€
	Total « érosion / ruissellement »	5,5 M€	3,2 M€
Irrigation	Etudes, conseil, formation et animation (2531)	15 113 €	10 014 €
	Etude et travaux pour la réutilisation d'eaux usées et d'eaux pluviales, les retenues de substitution, et les déplacements de forages (2532)	25 000 €	52 547 €
	Total « irrigation »	40 000 €	62 500 €
Zones humides	Changement de pratiques agricoles (2414)	7,9 M€	0,2 M€
	Investissements matériels en agriculture (2415)	0 €	0,02 M€
	Total « zones humides »	7,9 M€	0,22 M€





eau
seine
NORMANDIE

Révisions en lien avec l'agriculture

(défis 2, 3, 5, 6 et 7)

- Ce qui ne change pas : **les taux d'aide**
- Les nouveautés :
 - **Pour tous** : ajout de prix de référence et plafond pour les actions de type étude, communication, expérimentation, ... réalisées en régie
 - **Défi 2 (érosion)** :
 - ✓ Eligibilité des actions agricoles (investissement et indemnisation pour changement de pratiques)
 - ✓ Zone d'éligibilité : nouvelle carte + possibilité d'aider en dehors si une étude prouve l'existence d'un enjeu érosion (ou bétail)
 - ✓ Inscription des actions dans une démarche territoriale à l'échelle du bassin versant (étude préalable pour définir les actions)
 - **Défi 3 (micropolluants)** : actions agricoles liées à la déclinaison régionale du plan Ecophyto II (investissement matériel et promotion de techniques de réduction d'usage)



eau
seine
NORMANDIE

Révisions en lien avec l'agriculture

(défis 2, 3, 5, 6 et 7)

- Les nouveautés :

➤ **Défi 5** (captages):

- ✓ Captages éligibles = prioritaires + sensibles + les autres captages s'il existe une dynamique territoriale forte
 - ✓ Agriculture Biologique → éligible sur tous les captages AEP
 - ✓ Conseil individuel, Investissements, Indemnisations (MAEC et AB) → L'ensemble de l'exploitation agricole est éligible dès lors qu'elle est située en tout ou partie sur une AAC.
 - ✓ Promotion de techniques innovantes et expérimentation → éligible sur tout le bassin s'il y a un lien avec les territoires et les enjeux prioritaires pour l'Agence (AAC, érosion, zones humides, ...)
 - ✓ Conditions de dégressivité des aides pour les travaux DUP
 - ✓ Conseil individuel : engagement écrit pour la transmission des données techniques
- ## ➤ **Défi 6** (milieux aquatiques et humides) : Inscription des actions agricoles dans une démarche territoriale à l'échelle du bassin versant (étude préalable pour définir les actions)

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Intervention dans les PDRR



eau
seine
NORMANDIE

● Bilan PDRH 2007 – 2014 / enjeu AAC

- Montants engagés par l'Agence

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis 2007
MAE	2,06 M€	4,45 M€	4,81 M€	16,23 M€	8,59 M€	10,73 M€	10,80 M€	3,92 M€	61,59 M€
PVE	0,04 M€	0,11 M€	0,12 M€	0,51 M€	0,80 M€	1,86 M€	2,01 M€	0,87 M€	6,32 M€
AUTRES MESURES							0,21 M€	0,04 M€	0,25 M€
TOTAL PDRH	2,10 M€	4,56 M€	4,93 M€	16,74 M€	9,39 M€	12,59 M€	13,02 M€	4,83 M€	68,16 M€

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

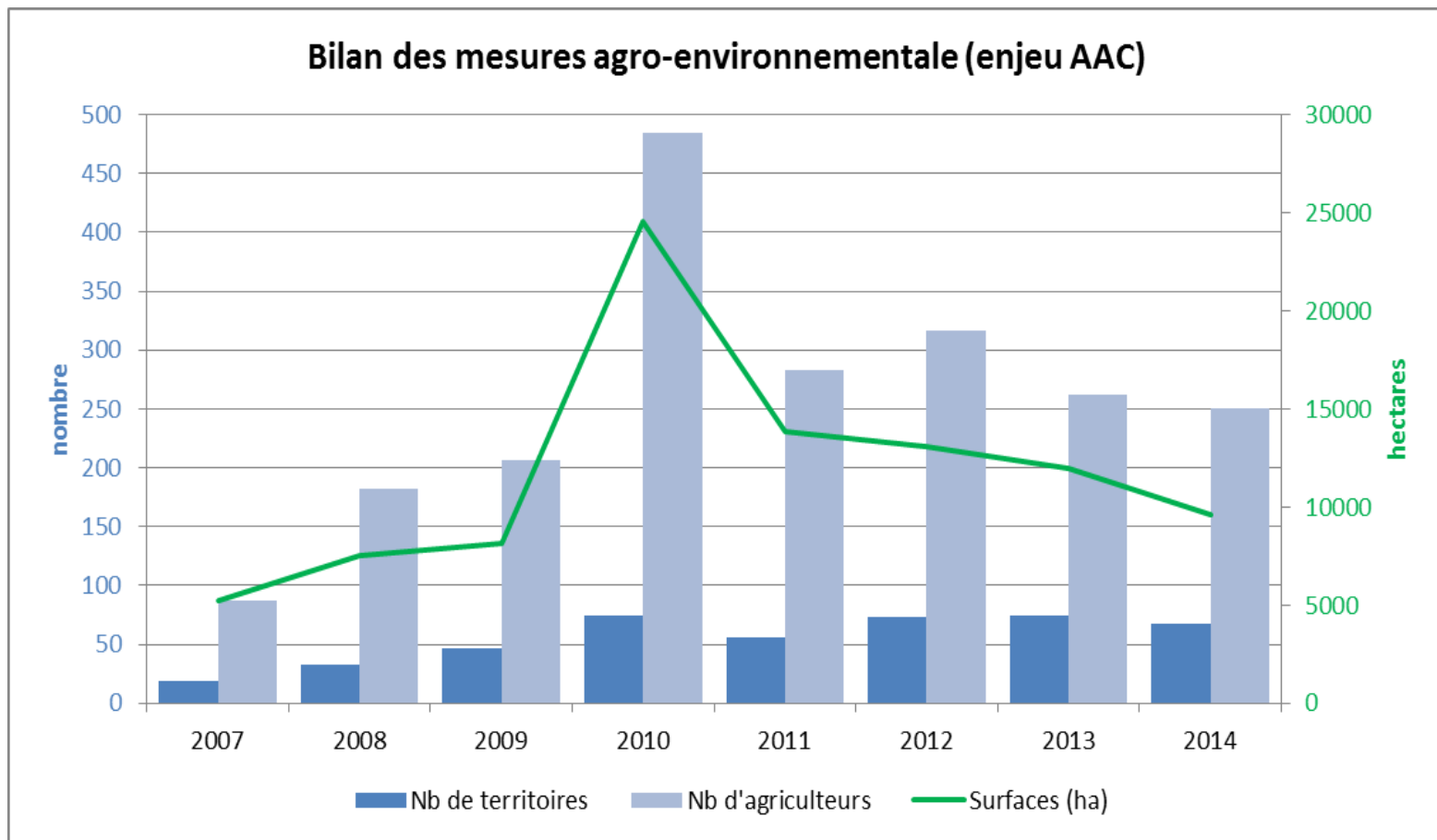
Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



Bilan PDRH 2007 – 2014 / enjeu AAC



**De 2007 à 2014 : 94 000 ha de MAE aidés (pour 2000 exploitations)
Surface des 900 AAC sensibles du bassin ~ 1 900 000 ha de SAU**

→ Faible engagement !

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Intervention dans les PDRR

- Région = autorité de gestion des PDRR (et du FEADER)
 - Début d'une décentralisation de la politique de Dev. Rural
 - Mais négociations locales plus complexes
- 1 Document cadre national (ICHN, installation, MAEC, AB, mesures N2000, ...) / 1 PDRR par région
 - 3 PDRR validés sur Seine-Normandie
- 😊 De nouvelles MAEC Systèmes à tester, une rémunération plus forte pour l'AB, une logique de projet territorial plus forte (PAEC), un PCAE régional
- ☹ Des mesures absentes pour la gestion de prairies (enjeu eau) et la réduction de fertilisation azoté, mesures non retenues (agroforesterie), ...
- Des difficultés de gestion en 2015 (instruction DDT, convention ASP)
 - Montants estimés pour AESN : 2 M€ PCAE, 6 M€ MAEC et 10 M€ AB



eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Réflexions pour une intervention hors PDRR

- Possibilité d'aider via les autres régimes exemptés ou notifiés du MAAF :
 - Utilisés par l'Agence ou directement par les collectivités
 - Pour les investissements matériels exclus des PDRR (régime SA 39618)
 - Pour les investissements « filières » (régime SA 40417)
 - Pas de possibilités pour des indemnisations / changements de pratique
- Réflexions pour intervenir autrement (Cf. Fiche « Nouveaux dispositifs agricoles »)
 - Nouvelles mesures dans le DCN ou les PDRR
 - Contrats collectivité / agriculteurs (service public par exemple)

Appel à projets 2015

« Projets pour la protection de la
ressource en eau potable »



**eau
seine**
NORMANDIE



● Information sur l'appel à projets 2015

Rappel du calendrier

- 2 avril 2015 : lancement officiel de l'appel à projets
- 1^{er} juin 2015 (midi) : date limite pour déposer une manifestation d'intérêt
- 1^{er} juillet 2015 : Jury (appréciation sous forme d'un avis et d'un commentaire)
- 14 septembre 2015 (midi) : date limite pour déposer un dossier complet
- 13 octobre 2015 : Jury : sélection et classement des projets (avec communication aux porteurs de projet)
- fin 2015 : validation des lauréats par la Commission des aides de l'Agence

Bilan intermédiaire

- 19 manifestations d'intérêt reçues
- 8 dossiers finalisés reçus le 14 septembre dernier

**ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau**

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Information sur l'appel à projets 2015

Liste des dossiers finalisés reçus

Porteur	DPT	Intitulé	Avis du 1 ^{er} jury (01/07/15)
Chemin de fer de la vallée de l'Eure (CFVE). Train touristique	27	Wagon désherbeur mécanique couplé au pâturage de moutons sur la voie ferrée, Zero phyto au CFVE	FAVORABLE
SIEG de Beaumont sur Oise – Persan – Bernes sur Oise	95	Mise en prairie de 50 hectares pour la vente de fourrage de qualité à des acheteurs locaux avec absence d'utilisation de produits phytosanitaires, sans labour et apport de nitrates divisé par 2.	FAVORABLE
DIJON CEREALES	21, 52	Diversifier ses rotations avec la luzerne, le trèfle violet et le lin oléagineux.	FAVORABLE AVEC RESERVES
SCA de déshydratation de la Haute Seine	21	Valorisation de la luzerne déshydratée par le biais de débouchés à forte valeur ajoutée, afin d'en assurer le développement dans les zones céréalières des captages prioritaires des contrats globaux du Sequana et de l'Armançon	FAVORABLE AVEC RESERVES
Louvigné Communauté	35	Programme d'aménagements bocagers de Louvigné Communauté : impacts sur les transferts de produits phytosanitaires dans les bassins versants	PLUTÔT DEFAVORABLE
SOL EN CAUX	76	Protéger l'eau par la couverture des sols - Démontrer l'intérêt agronomique de la couverture végétale des sols pour le rendement et la qualité des cultures industrielles, spécialement dans des systèmes légumiers.	PLUTÔT DEFAVORABLE
« Coop Bio Ile de France »	77, 78, 95	Préserver la ressource en eau en Ile de France par le développement de l'agriculture biologique par la mise en place d'une structure régionale de production, transformation et distribution 100% bio, la SCIC « Coop Bio Ile de France », sécurisant la conversion massive de territoires	FAVORABLE AVEC RESERVES
Norabio	2, 8, 10, 60	Développement de l'agriculture Biologique par la mise en place d'une station de stockage et de conditionnement de légumes de pleins champs biologiques sur la zone à enjeux eau du Plateau Picard	FAVORABLE AVEC RESERVES



La mobilisation des acteurs



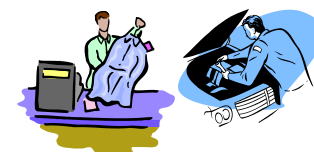
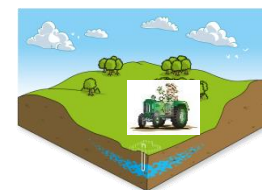
eau
seine
NORMANDIE

● Contexte : certaines aides peu sollicitées

- La préservation des zones humides (notamment les zones humides banales)
- L'effacement des obstacles pour rétablir la continuité écologique des rivières
- Les changements de pratiques des agriculteurs pour préserver la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages
- La mise en conformité des petites entreprises
- La gestion durable des eaux de pluie
- Le branchement des particuliers
- ...



Yvette avant effacement du seuil



Noues de récupération des eaux de ruissellement de voirie

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

⇒ Il faut « aller chercher » les dossiers...





eau
seine
NORMANDIE

● Contexte : des actions sont menées...

Démarchage par
les chargés
d'opérations



Des animateurs



Lancement
d'appels à projets



Soutien pour la
création d'un label



...

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

... mais ce n'est pas suffisant.

● Contexte : 2 actions lancées en 2014

Expérimentation sur la thématique technique rivière - ZH

- 1) Renforcer la formation des agents pour « savoir argumenter, mobiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage dans des opérations d'effacements d'ouvrages sur les rivières »

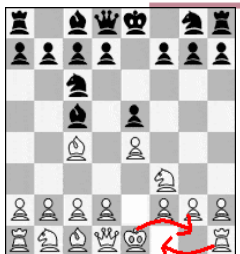
= 2 formations réalisées pour l'interne (novembre 2014 et avril 2015)

- En cours (interne) : déclinaison (pour l'interne) pour le volet AAC
- A faire (externe) : déclinaison pour les animateurs rivières et ZH

- 2) Définir une stratégie et un plan de communication sur 3 ans pour motiver à restaurer les rivières et à préserver les zones humides

= Prestation d'un bureau d'étude (OBEA communication) de juin 2014 à septembre 2015

- A faire : Travail identique à lancer pour une stratégie / aux AAC



● Mobiliser un acteur

Quelques pistes issues des premiers travaux

Plan de l'intervention :

1. Comment agir sur un acteur ?

- Une panoplie d'outils
- « Obliger à » : est-ce que cela fonctionne ?
- « Inciter à une démarche volontaire » : c'est-à-dire ?

2. Pour mobiliser un acteur : présentation de **7 notions** et des pistes et actions qui en découlent

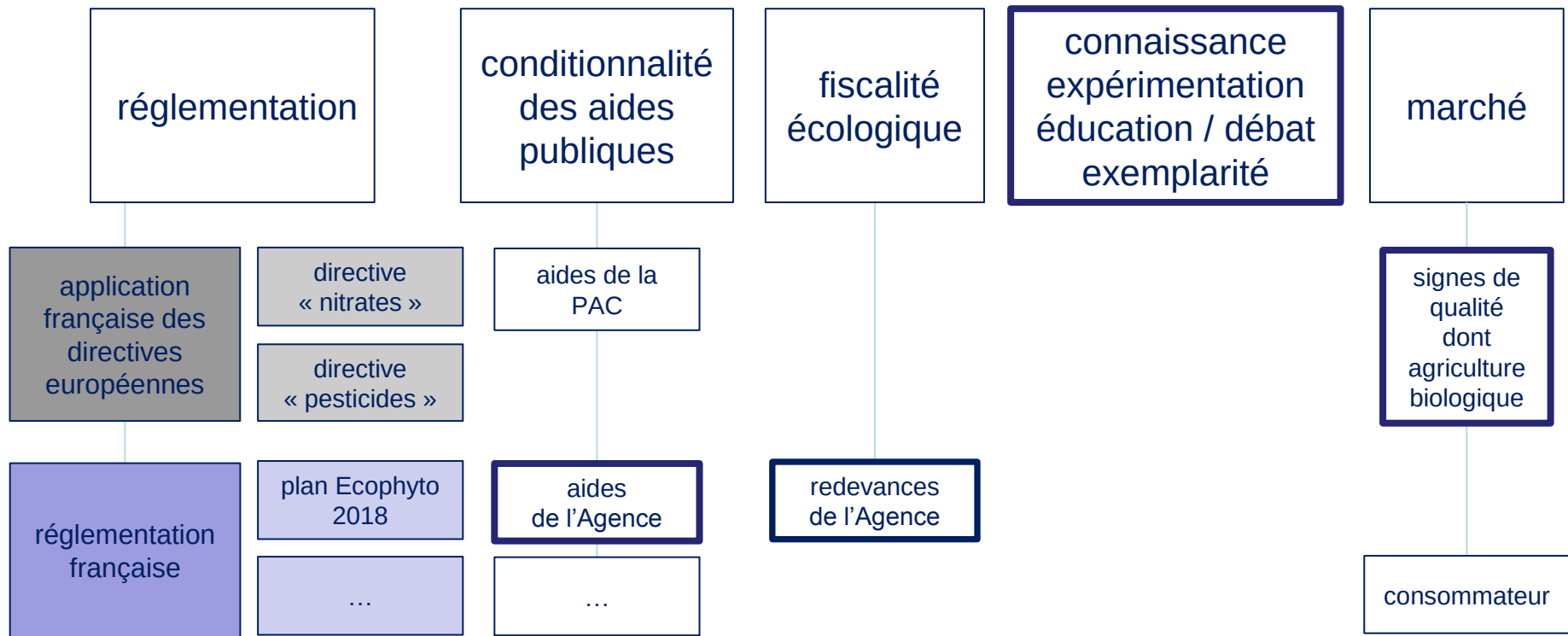
3. Récapitulatif des actions possibles

● Comment agir sur un acteur ?

Une panoplie d'outils

Inventaire (non exhaustif) des solutions et des outils / agriculteur

- Objectif : **éviter** ou **réduire la prise de risque**
- Plusieurs outils mobilisables (et mobilisés)



⇒ 2 manières d'agir : soit contraindre, soit inciter au volontariat

● Comment agir sur un acteur ?

Manière 1 : « Obliger à », « contraindre »



Limites liées à cette façon de d'agir sur un acteur

Vouloir changer l'autre, vouloir changer le monde...



*« Les corps sociaux et les individus **s'opposent toujours** aux changements qui leur sont imposés »*

G.D. Carton



« Plus ma volonté de changer l'autre est importante, plus j'augmente sa résistance au changement »

Jean-Jacques Wittezaele

● Comment agir sur un acteur ?

Manière 2 : « Inciter à une démarche volontaire »

Au final, que cherchons-nous à faire ?

**Finalité : amener, chez une autre personne,
une modification d'un comportement
que l'on considère comme inadapté**

= provoquer un changement de comportement

**Or, les actes et comportements d'un individu
découlent de
sa manière de voir les choses (le monde)**

**FINALITE = provoquer un changement
de la représentation du monde de l'autre**

● Pour mobiliser un acteur

Comprendre (pour agir) sur une représentation du monde

Présentation (succincte) de 6 notions (à creuser)

**Qu'est-ce que
connaître le
monde ?**

Notion 1 :
nos représentations
du monde

Notion 2 :
le système
d'idées

Notion 3 :
le système
d'acteurs

Faire changer ?

Notion 4 :
le changement

**Comment
intervenir ?**

Notion 5 :
les 2 dimensions
humaines

Notion 6 :
convaincre ?
accompagner ?
aider ?
former ?

Notion 7 :
la motivation

● Notion 1 : nos représentations du monde

Notre représentation du monde (et celle des autres)

« Dans tout contexte, si le changement que l'on propose **n'est pas compatible** avec la vision du monde de l'autre, la façon dont il voit sa vie et son rapport au monde, automatiquement toute proposition directe va être rejetée. »

Jean-Jacques Wittezaele

**Avons-nous des représentations identiques
du monde et de notre rapport au monde ?**

Si non, les différences sont liées à quoi ?

- Aux individus ? (fonction de leurs capacités, culture, ouverture d'esprit...)
- A la nature du monde ? (un objet est-il identique pour tous ?)



eau
seine
NORMANDIE



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Notion 1 : nos représentations du monde

La réalité : détour par les théories de la connaissance



● Notion 1 : la représentation du monde

La réalité : détour par les théories de la connaissance



une jeune femme



une femme âgée

Les mécanismes perceptifs utilisent des idées (acquises) faisant émerger des formes (connues) donnant du sens aux informations reçues. (Cf. *Gestalttheorie* "percevoir, c'est reconnaître une forme").

● Notion 1 : nos représentations du monde

La réalité : détour par les théories de la connaissance

Théorie 1 : le positivisme



Auguste Comte
(1798-1857)

« Le mot positif désigne le réel. »

A. Comte, *Discours sur l'Esprit Positif*, p.41 (1843)

Selon cette théorie, les données
du problème sont données
par le problème réel
que rencontre le modélisateur :
il ne les construit pas,
il les reçoit.

Théorie 2 : le constructivisme



Gaston BACHELARD
(1884-1962)

« Et, quoiqu'on en dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique...

S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique.

Rien ne va de soi. **Rien n'est donné.**
Tout est construit. »

Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, p.14 (1938)

● Notion 1 : nos représentations du monde

Les représentations mentales : 3 enracinements

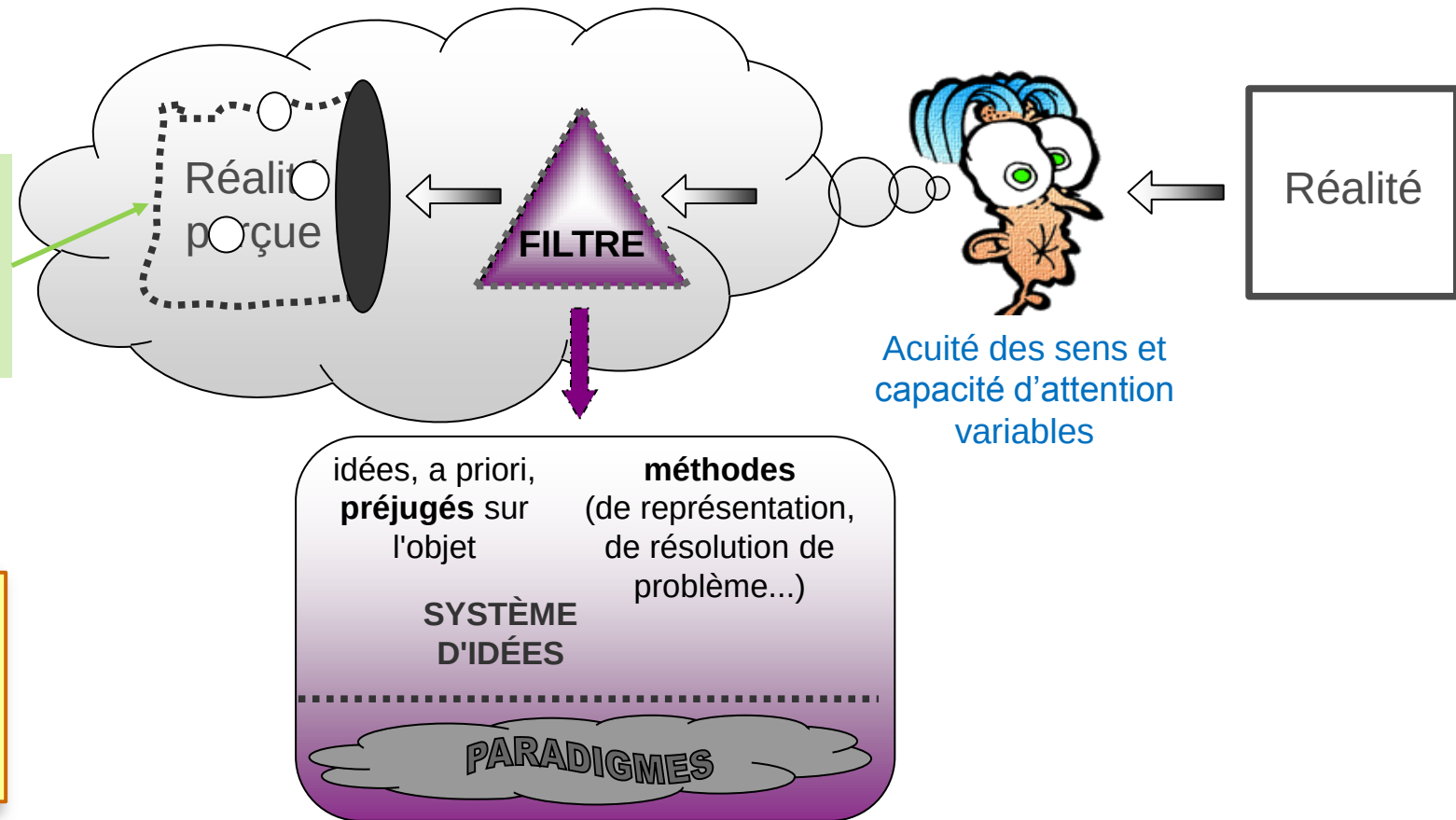
- **Psychologique** : liées à la formation des schèmes de perception
- **Social** : routines mentales, mécanismes d'influence et de subordination aux **normes de groupe**
 - = un facteur de stabilité des représentations (et d'inertie)
 - Plusieurs fonctions : décryptage du monde, cognitive, d'orientation de l'action, justification des pratiques, identitaire*
- **Institutionnel** (autre facteur de stabilité des représentations) : images véhiculées par l'Etat, les médias, les partis, l'école...

Piste : Avoir conscience que chaque individu a ses propres représentations (et apprendre à les détecter).

Agir sur les 3 enracinements : individu, groupe, société

● Notion 2 : le système d'idées

La réalité : ce que nous avons en tête est une construction



Tout individu possède un « système d'idées » (des concepts) et derrière, des paradigmes (des grands principes) qui orientent sa pensée, sa manière d'aborder les choses et ses représentations du monde (et à terme, ses actions).

● Notion 2 : le système d'idées

Des acteurs plus ou moins ouverts

⇒ Avec des « situations » variables



acteur
« ouvert »

degré « d'ouverture »



acteur
« moins ouvert »

Piste : Comprendre les idées, les préjugés et les paradigmes (rarement énoncés) de l'autre afin de bâtir un argumentaire et un accompagnement adaptés.

● Notion 3 : le « système » des acteurs

Toute entreprise (acteur) vit dans un « environnement »

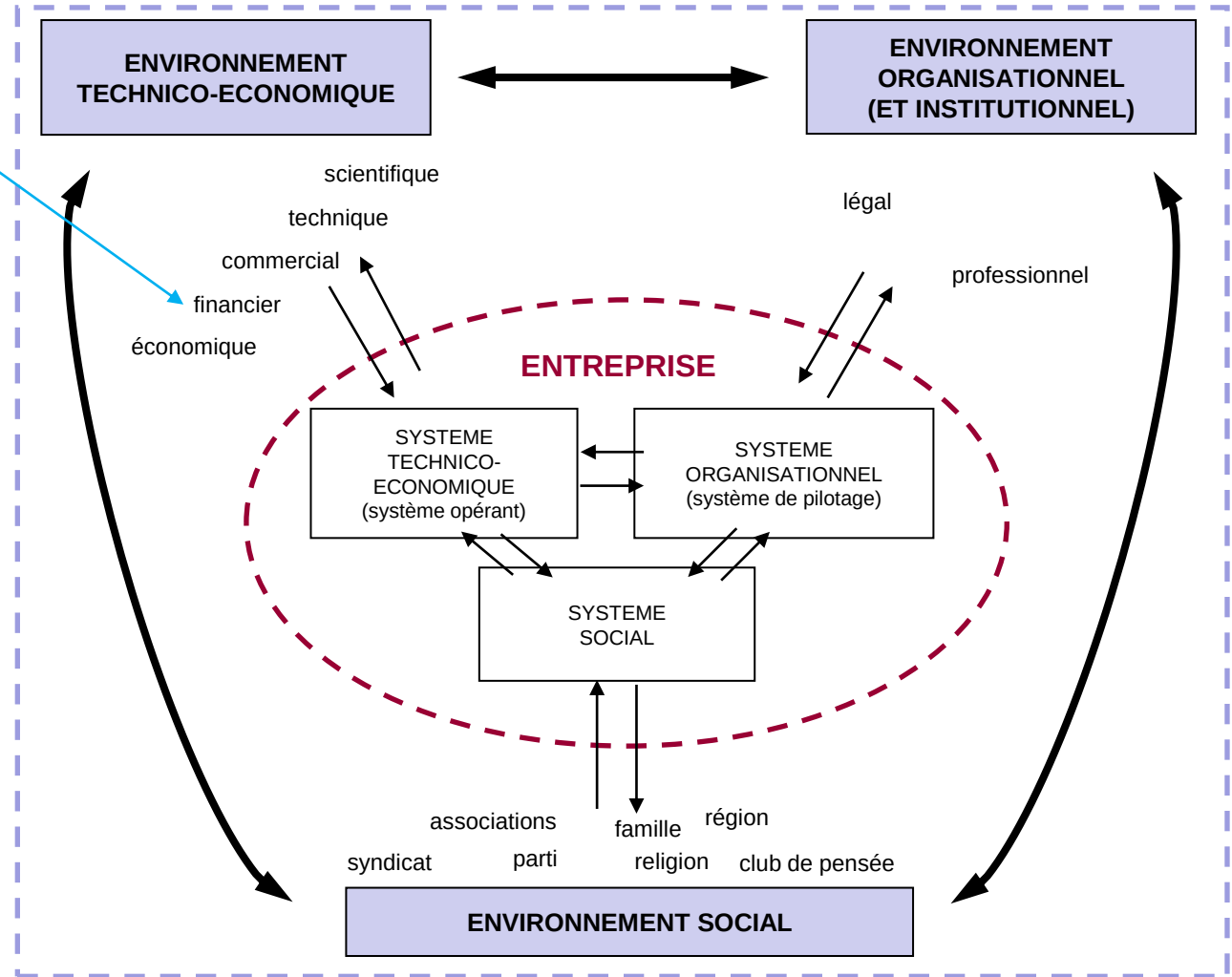


Action des Agences

Un acteur est dans ce qui peut se concevoir comme un système qui est lui-même dans ce qui peut se concevoir comme un système

Des interactions (influences) multiples

● Cf. Ouvrages de Jean-Louis Le Moigne



● Notion 3 : le « système » des acteurs

La prise de décision : influences directes et indirectes

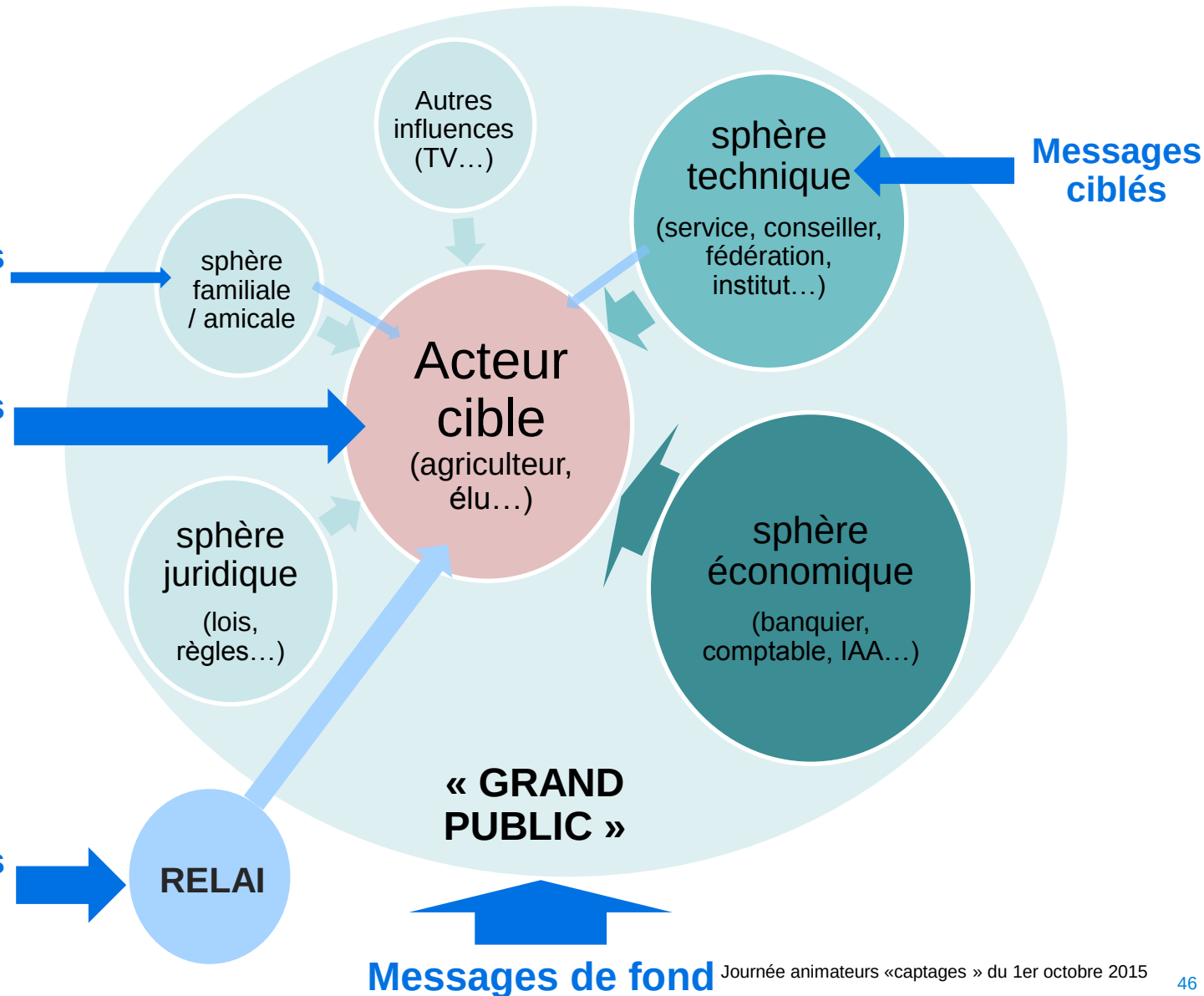


Messages ciblés

Messages ciblés



Messages ciblés





eau
seine
NORMANDIE



● Notion 3 : le « système » des acteurs

Toute entreprise (acteur) vit dans un « environnement »

Tout comportement est adopté en interaction avec autrui, enchevêtré dans un réseau relationnel (système d'acteurs)

Accompagner même une seule personne,
c'est **intervenir sur le système d'acteurs**

Question :

Les publics cibles choisis sont-ils les plus efficaces, les plus à même de changer et de contribuer au changement collectif ?

Piste : Faire un diagnostic stratégique (jeux d'acteurs, logiques d'actions de chacun, nature des relations existantes...) et agir judicieusement sur les alliés, les partagés, les passifs, les opposants...

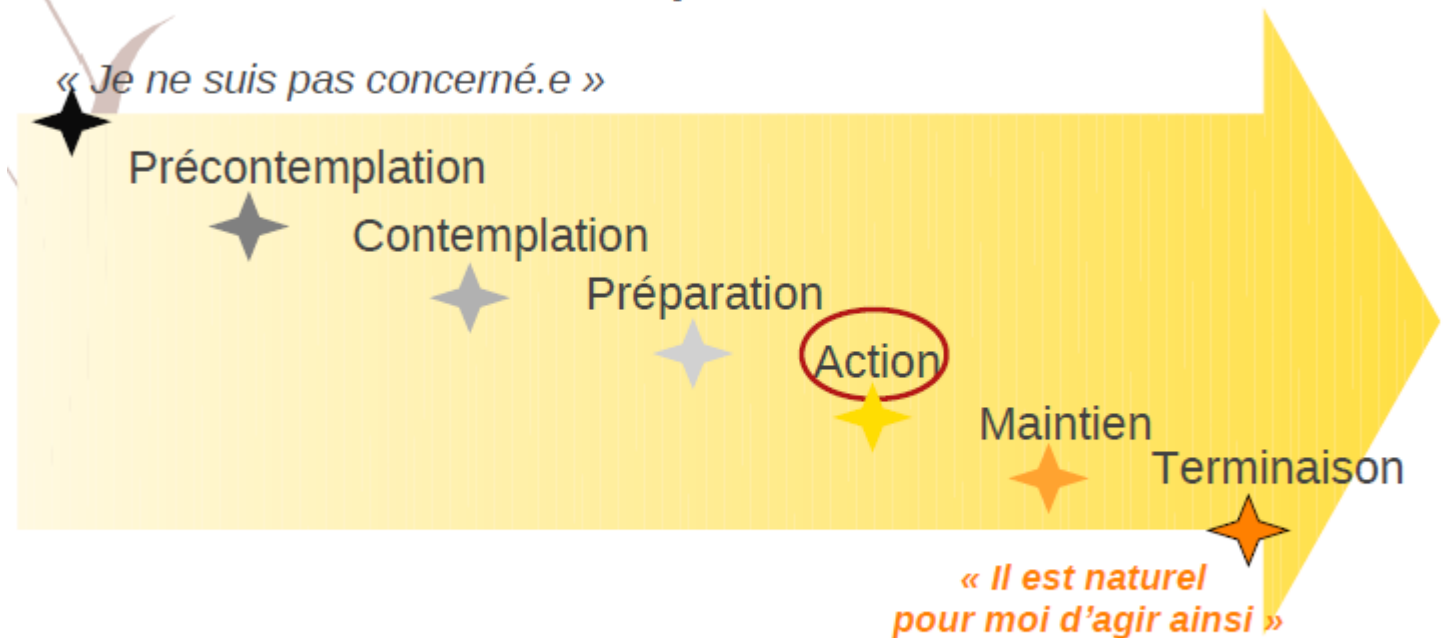


ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

● Notion 4 : le changement

En tant que processus : différentes étapes

Le modèle Trans-théorique :



Une manière
de concevoir ce
qu'il se passe

Source : **Nature Humaine** - www.nature-humaine.fr

D'après le modèle trans-théorique de Prochaska JO et DiClemente C.C (1982),
Transtheoretical therapy : toward a more integrative model of change, in *Psychotherapy : theory, research and practice*, 19 : 276-288.

Avant de changer de comportement, changer le regard

● Notion 4 : le changement

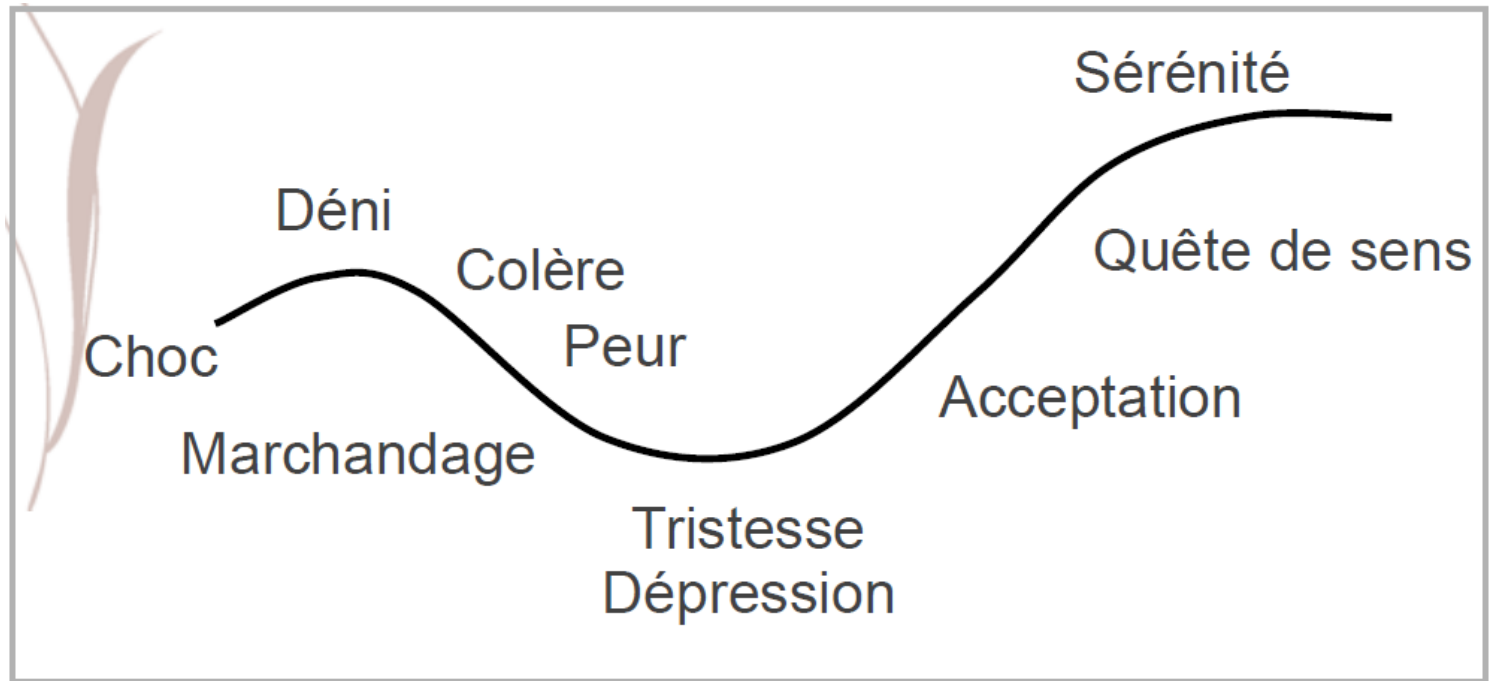
Le changement (vécu) : différentes étapes

1	Le refus de comprendre	phase généralement brève au cours de laquelle l'individu doit réajuster sa réalité
2	résistance	phase indissociable de tout processus de changement indésirable ; elle est naturelle et utile car elle permet notamment de filtrer le changement et de le rendre objectif
3	Décompensation	phase où l'on se sent perdant, abattus, la résistance ayant été "vaincue"
4	Résignation	phase qui vient souvent prolonger la décompensation ; l'individu se résigne au changement mais son prix l'obsède encore
5	Intégration conceptuelle	l'individu termine le processus de deuil de la réalité précédente ; le changement fait désormais partie de sa réalité et il le projette sur l'avenir
6	Intégration comportementale	l'individu est capable d'ajuster son comportement à sa nouvelle réalité et où il abandonne ses anciens comportements

Le comportement d'un individu n'est pas lié qu'à du rationnel
 ⇒ **demande du temps** : être patient et à l'écoute de l'autre

● Notion 4 : le changement

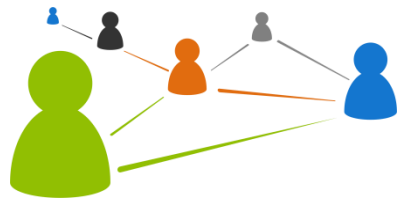
Le changement (vécu) : un processus de deuil ?



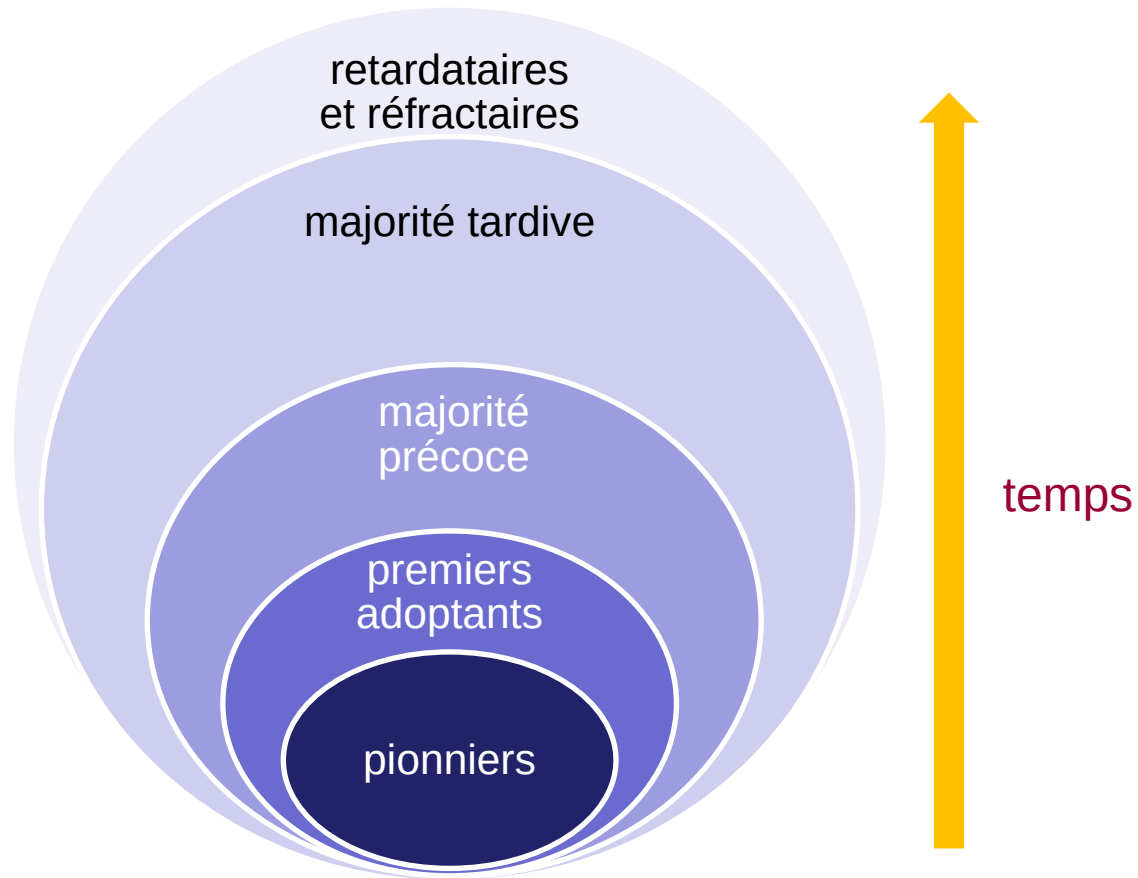
D'après la théorie du cycle de réponses au deuil d'Elisabeth Kübler-Ross

● Notion 4 : le changement

C'est aussi un processus collectif (système d'acteurs)



Modèle du sociologue
Everett Rogers (théorie
des innovations et de
leur diffusion)



Piste : Prendre en compte l'élément humain (où il en est, détecter ses résistances, motivations, besoins...) et **aider les pionniers**

● Notion 4 : le changement

Pistes :

- Se former à « l'écoute active »
= Etre vraiment en relation



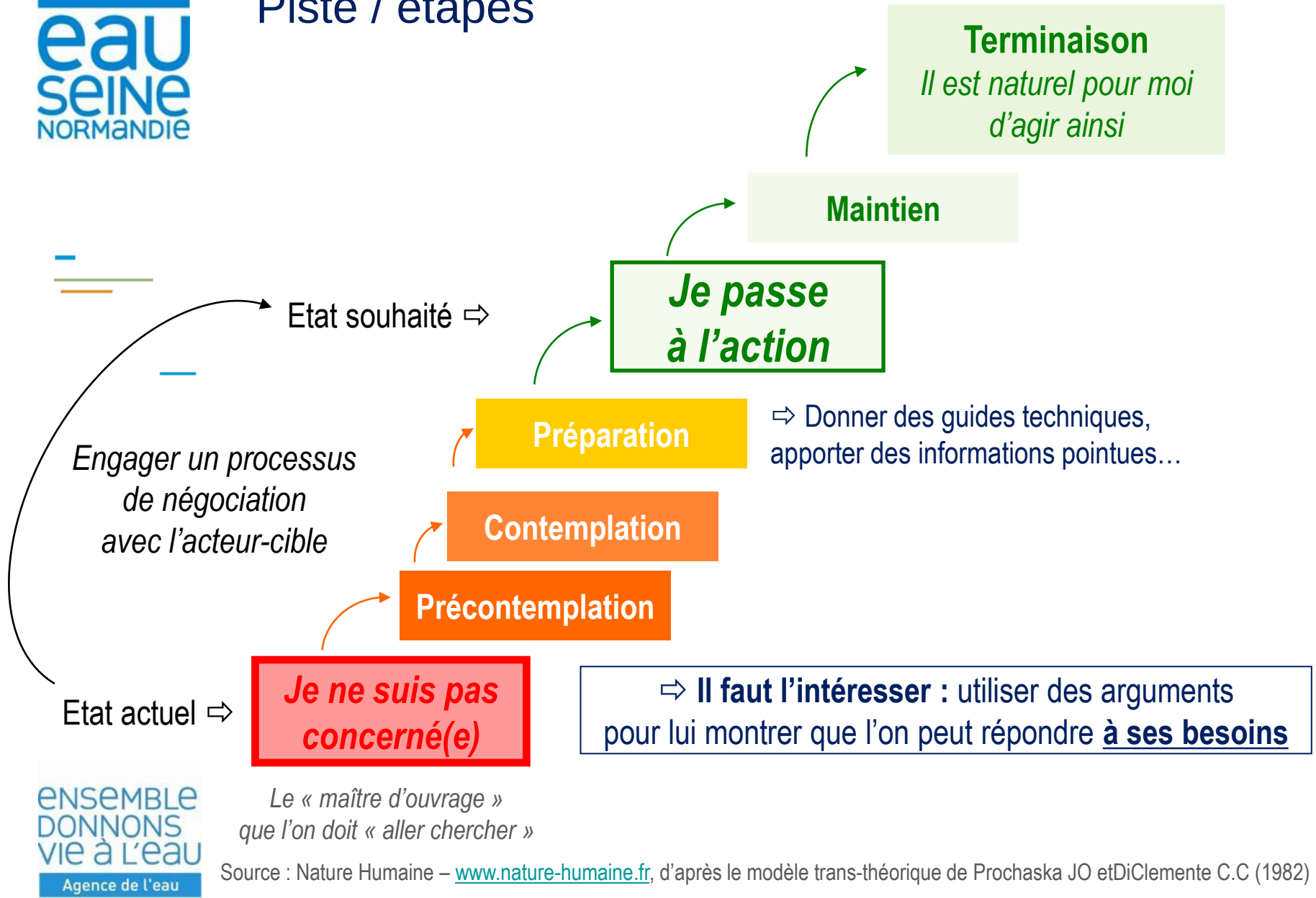
- Ce n'est pas être centré sur soi et son argumentation
- C'est : moi, l'autre et nous (vue + émotions + ressentis)

- Se former à « l'écoute globale »
= Apprendre à discerner et focaliser son attention sur tous les éléments du discours de l'autre et de soi => l'écoute comporte 3 aspects :

- écoute du mental (discours et pensées)
- écoute de l'émotionnel
- écoute du corporel (gestuelle)

● Notion 4 : le changement

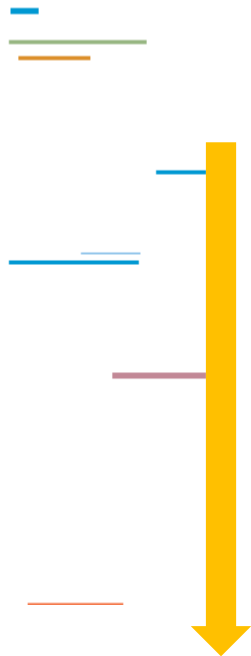
Piste / étapes



● Notion 4 : le changement

Pistes :

« Nos comportements non écolo sont des habitudes et des automatismes difficiles à déraciner du fait de leur implications sociales, culturelles, émotionnelles et psychologiques. »



Stade	Posture	Freins	Que faire ?
Je ne suis pas concerné	« Rien à f..... »	Ne voit pas le problème (ou le nie)	Partir du besoin ou de l'intérêt de la personne
Pré-contemplation (± 6 mois)	Dans le déni Ne voit pas l'intérêt Pas prêt à changer	Déni = sentiment d'impuissance ; dissonance cognitive ; piège abscons ; croyances	Modifier l'environnement technique pour faciliter le changement
Contemplation (± 2 ans)	Intérêt identifié mais pas prêt à changer	Encore besoin de comprendre (trouve encore de bonnes raisons de ne pas changer)	Favoriser un éveil émotionnel (mise à jour des craintes et des a priori)...
Préparation	Des initiatives sont prises pour se préparer à changer son comportement	Trop compliqué, pas claire...	Donner des informations pratiques Soutenir
Action	Expérimentation d'un autre fonctionnement	Phase instable de test (risque de rechute)	Récompense (reconnaissance...)

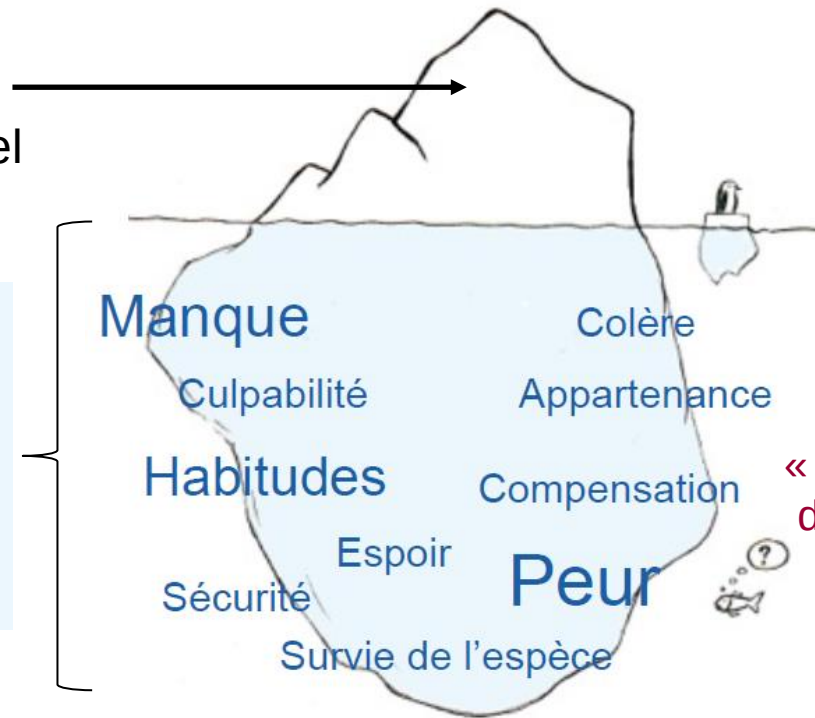
⇒ Voir Nature Humaine – www.nature-humaine.fr les différentes lettres (n°3, n°4, n°8...)

● Notion 5 : les 2 dimensions humaines

Un changement affecte deux dimensions

Un sujet/projet
apparemment
technique et rationnel

Des émotions et
fonctionnements
profonds
(et souvent
inconscients)



Constat :
Un déficit
« d'accompagnement »
des causes profondes
qui influencent les
comportements

*« On ne peut changer un mode de fonctionnement, sans prendre en compte **le sens que les acteurs**, à un moment donné, confèrent à leurs pratiques. »*

Philippe Bernoux

● Notion 5 : les deux dimensions

AGIR : Prendre en compte les deux dimensions

Un sujet/projet
apparemment
technique et rationnel

Des émotions et
fonctionnements
profonds
(et souvent
inconscients)



The diagram shows an iceberg floating in water. The tip of the iceberg, which is above the water line, represents the conscious, technical, and rational dimension of a subject or project. The much larger part of the iceberg, which is submerged below the water line, represents the unconscious dimension, including deep emotions and functions. Various psychological terms are written within the submerged part of the iceberg.

Manque
Culpabilité
Habitudes
Espoir
Sécurité
Survie de l'espèce
Colère
Appartenance
Compensation
Peur

⇒ Arguments
rationnels

⇒ Ecouter

Chercher à comprendre le sens que l'acteur donne à son action
(l'intention qu'il confère à ses actes) = **pratiquer l'écoute active, globale**

● Notion 6 : accompagner ? former ?

Mission : provoquer un changement de la représentation du monde de l'acteur-cible

⇒ « Convaincre » = vouloir vaincre ☹

⇒ « Modifier » un « système d'idées »

⇒ « Aider » à une prise de conscience

⇒ « Accompagner » un « deuil »

⇒ « Accompagner » la levée de blocages « irrationnels »

⇒ Informer – Former (= Déformer l'existant...)



vous



l'acteur

◎
Théories de
l'apprentissage

● Notion 7 : la motivation

Un changement pérenne relève d'une **décision individuelle**

La personne doit :

- ⇒ **Se sentir compétente et capable** (capacité à agir base de la responsabilité)
- ⇒ **Se sentir libre de ses choix** (autonomie, co-élaboration)
- ⇒ **Se sentir soutenue et faisant partie d'un réseau social** effectuant le même changement (collectif)
- ⇒ ...

Piste : Les 3 facteurs sont importants

- ⇒ faire monter en compétence (formation...)
- ⇒ favoriser la co-élaboration des solutions
- ⇒ favoriser l'existence d'un réseau social moteur



● Récapitulatif des actions possibles

« Faire changer » ne va pas de soi (pour tout le monde)

- 1) Etre conscient que chacun se construit **sa propre représentation** (et s'exercer à comprendre celle de l'autre)
- 2) Etre conscient **des systèmes d'idées et des paradigmes** de son interlocuteur (comprendre sa manière de penser)
- 3) Etre conscient du **système d'acteurs** qui est en jeu (réaliser un diagnostic stratégique)
- 4) Etre conscient que **l'émotionnel est toujours présent** (être patient)
- 5) Se former à l'écoute active, l'écoute globale (détection des résistances, besoins, motivations = SAVOIR-ETRE)
- 6) Creuser les « étapes du changements », les postures liées et les attitudes et arguments à développer
- 7) Créer un contexte propice à motiver les acteurs

Un changement pérenne relève d'une décision individuelle

Les outils de dialogue territorial





• FNAB •

Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

EAU, BIO ET TERRITOIRES

Les outils du dialogue territorial

Journée des animateurs • AESN

1^{er} octobre 2015

Sylvain ROUMEAU • Chargé de mission Eau & Bio • FNAB





Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

12 ANS D'EXPÉRIMENTATION • RÉSEAU FNAB & PARTENAIRES



LES
AGENCES
DE L'EAU

ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE



PNAB
Parcs Naturels Régionaux
de France



Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

ITAB
Institut Technique de
l'Agriculture Biologique



AGRICULTURES
À TERRITOIRES
CHANGÉES D'AGRICULTURE
FRANCE



Agence
BIO



Agriculture
Biologique
en Picardie



Bio
de Provence



SEDAB
Syndicat d'Élevage
D'Agriculture Biologique



FRAB
Fédération Régionale
d'Agriculture Biologique



AGRObio
Association pour le
Développement de
l'Agriculture Biologique



GABNOR
Généraliste des
Agriculteurs du Nord-
Ouest de la Région de
Calais



GAB
Généraliste des
Agriculteurs de la
Région de Paris



terre
de liens
UNE RICHESSE À CULTIVER

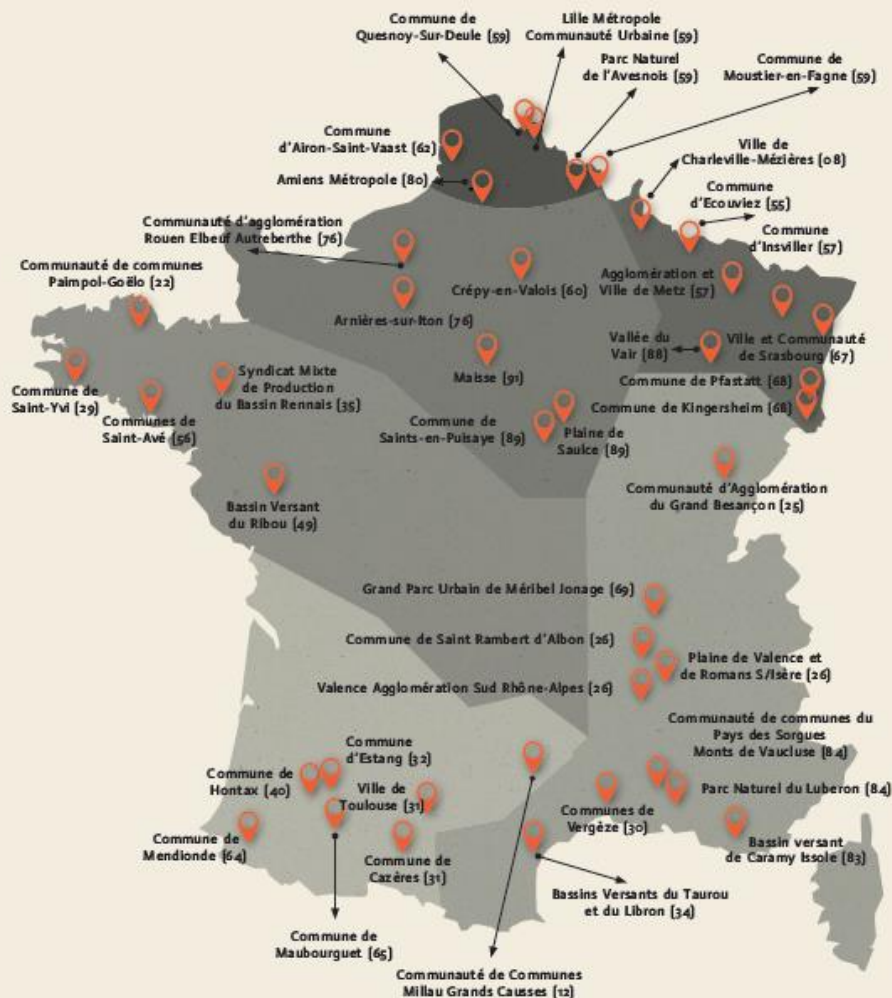


INRA
SCIENCE & IMPACT

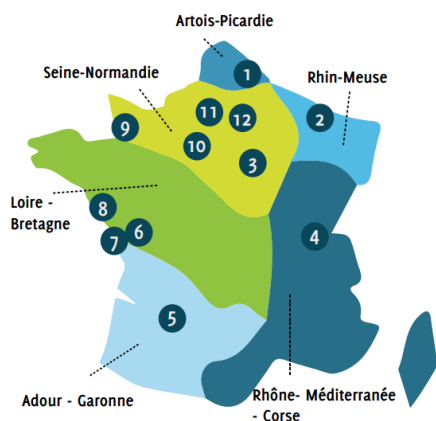


PIREN
Seine

LOCALISATION DES EXPÉRIENCES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Groupe de travail national Eau & Bio



1. Parc naturel régional de l'Avesnois (59)
2. Bassin versant du Rupt de Mad (54-55)
3. AAC (Aire d'Alimentation de Captage) d'Eau de Paris (10-89)
4. AAC de la Ville de Lons-le-Saunier (39)
5. Bassin versant de la Gardonnette (24)
6. AAC des Plaines et Vallées de Niort (79)
7. AAC de la Ville de la Rochelle (17)
8. Bassin versant de La Bultière (85)
9. Bassin versant de la zone de collecte de Stonyfield (14)
10. AAC de Flins-Aubergenville (78)
11. Communauté de Communes du Plateau Picard (60)
12. Communauté de Communes de la région de Château Thierry (60)

12 sites pilotes Eau & Bio

LE GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL EAU & BIO

Composition

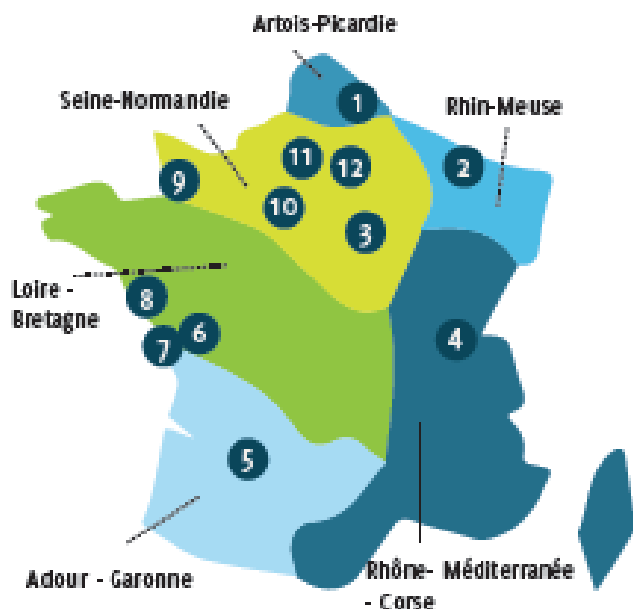


Les outils produits



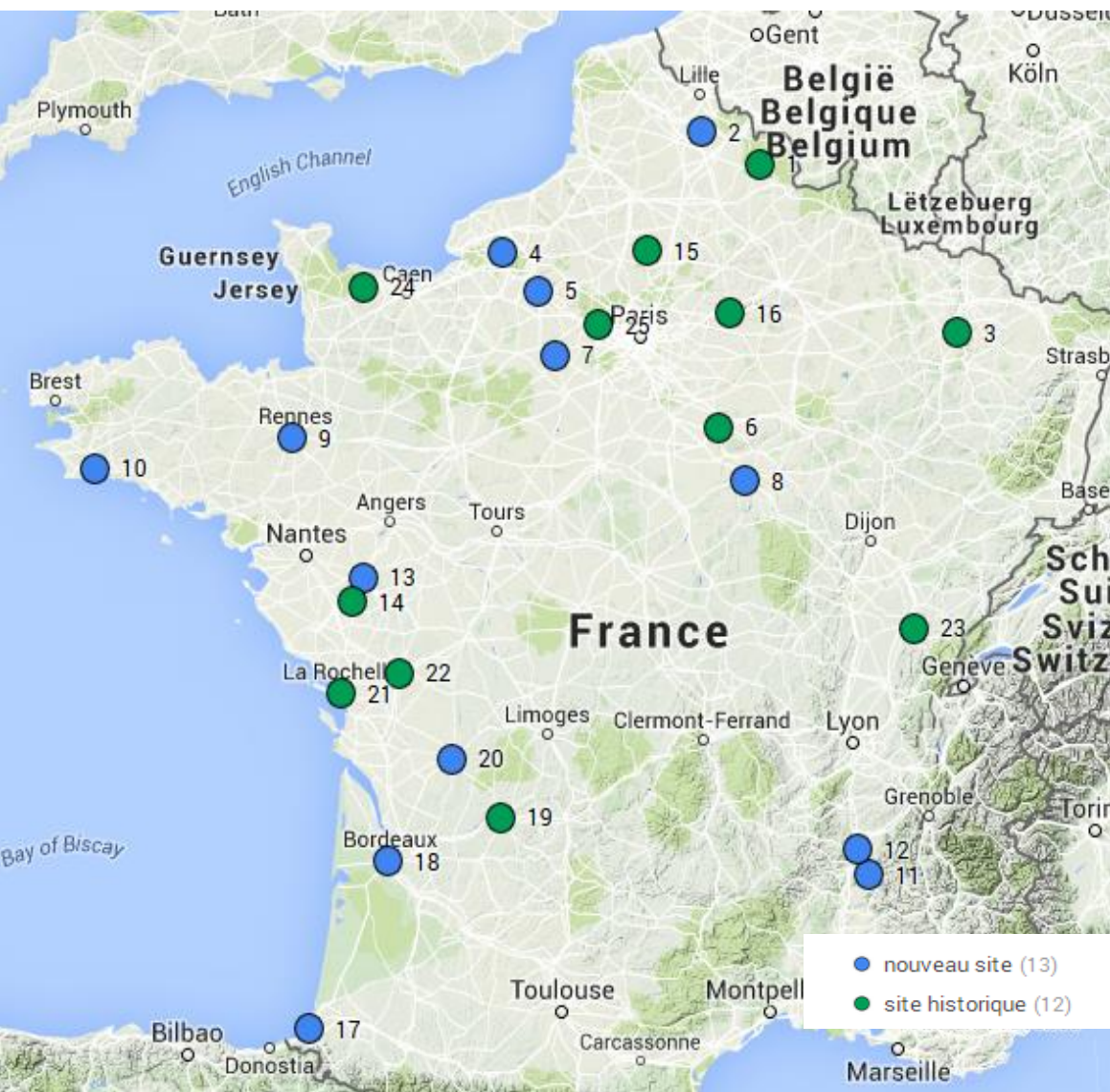
LES SITES PILOTES EAU & BIO

- **Des actions publiques exemplaires**
- **6 à 12% de SAU bio sur 2/3 des sites pilotes**
- **Des outils et leviers d'actions combinés :** PROJET DE TERRITOIRE • Régie agricole • DIALOGUE TERRITORIAL • Portage Foncier Bail rural environnemental • Agronomie • Déclaration d'Utilité Publique • DÉSHÉRBAGE ALTERNÉ • Aides incitatives • ASSOLEMENT COLLECTIF BIO • Groupement d'Intérêt Economique Environnemental • Structuration des débouchés • Circuits de proximité à dimension sociale • FILIÈRES TERRITORIALISÉES • Biodiversité • Expérimentation Zéro phyto



1. Parc naturel régional de l'Avesnois (59)
2. Bassin versant du Rupt de Mad (54-55)
3. AAC (Aire d'Alimentation de Captage) d'Eau de Paris (10-89)
4. AAC de la Ville de Lons-le-Saunier (39)
5. Bassin versant de la Gardonnette (24)
6. AAC des Plaines et Vallées de Niort (79)
7. AAC de la Ville de la Rochelle (17)
8. Bassin versant de La Bultière (85)
9. Bassin versant de la zone de collecte de Stonyfield (14)
10. AAC de Flins-Aubergenville (78)
11. Communauté de Communes du Plateau Picard (60)
12. Communauté de Communes de la région de Château Thierry (02)

LES 25 SITES PILOTES EAU & BIO 2015



- 1 Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 2 Communauté d'Agglomération du Douaisis
- 3 Parc Naturel Régional de Lorraine
- 4 Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- 5 Communauté d'agglomération Seine-Eure
- 6 Eau de Paris
- 7 Eau de Paris
- 8 Communauté de Communes de l'Auxerrois
- 9 Eau du bassin Rennais
- 10 Communauté de Communes du Pays Fouesnantais
- 11 Communauté de communes du Val de Drôme
- 12 Valence Romans Agglomération Sud Rhône-Alpes
- 13 Communauté d'Agglomération du Choletais
- 14 Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- 15 Communauté de Communes du Plateau Picard
- 16 Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry
- 17 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive
- 18 Bordeaux Métropole
- 19 Syndicat Mixte Départemental des Eaux de Dordogne
- 20 Syndicat Mixte de l'Angoumois
- 21 Ville de La Rochelle
- 22 Plaines et Vallées de Niort
- 23 Ville de Lons-le-Saunier
- 24 Zone de collecte de l'entreprise Danone-Stonyfield
- 25 Flins Aubergenville

Mode d'élaboration efficace des décisions concernant la bonne gestion des territoires, dans le respect du long terme et de l'intérêt général.

Il est mis en relation avec d'autres outils de gouvernance comme la loi, la réglementation, l'incitation économique, etc.

Blocages, conflits graves ou résolutions sans suite, etc.

La bonne réalisation dépend de la mobilisation des énergies individuelles et des initiatives des acteurs du territoire

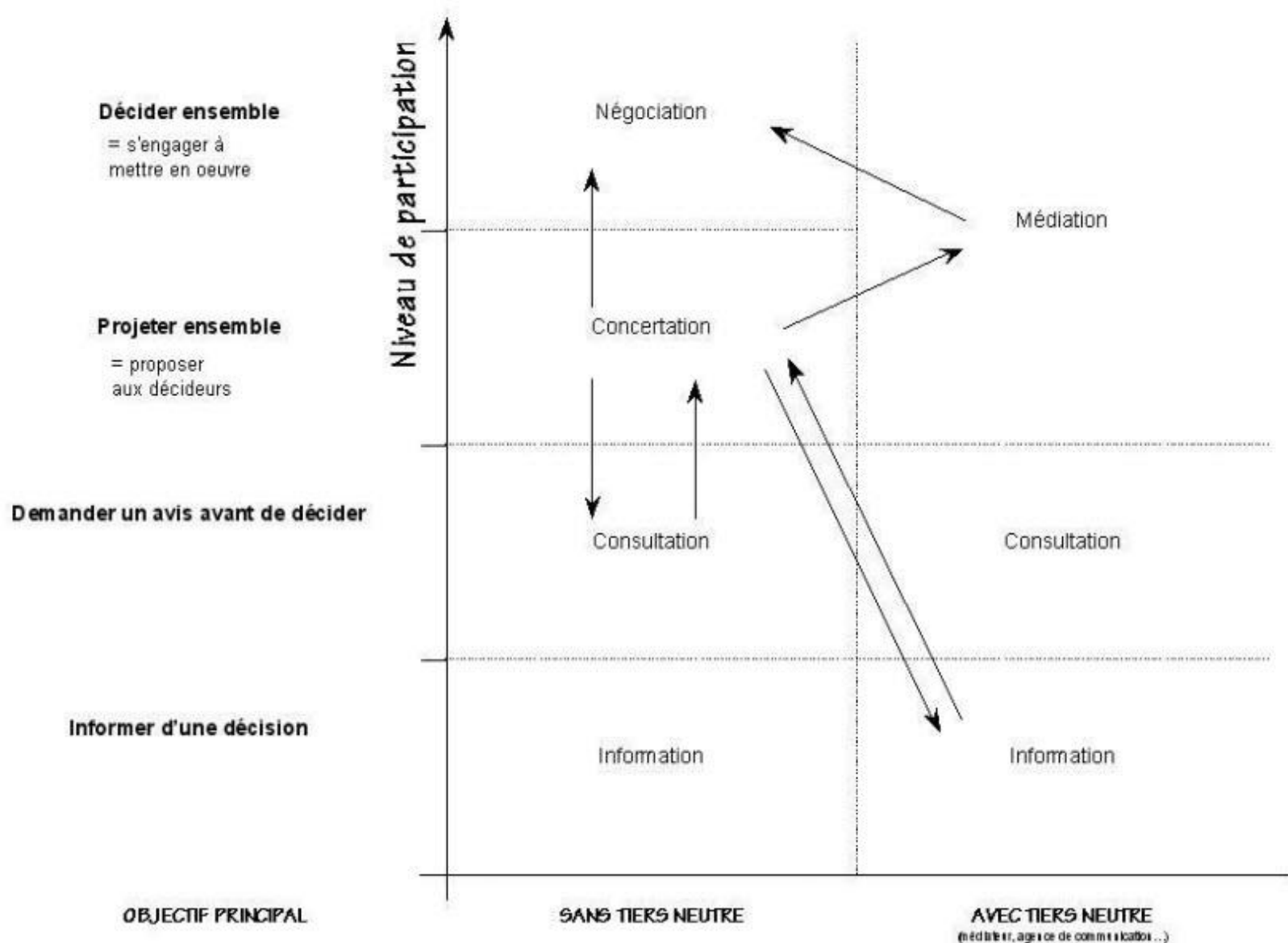
Il est nécessaire de créer une vision commune du territoire

1-Viser la co-construction de propositions articulée à un processus décisionnel

2-Favoriser l'écoute et la compréhension mutuelle des besoins de chacun

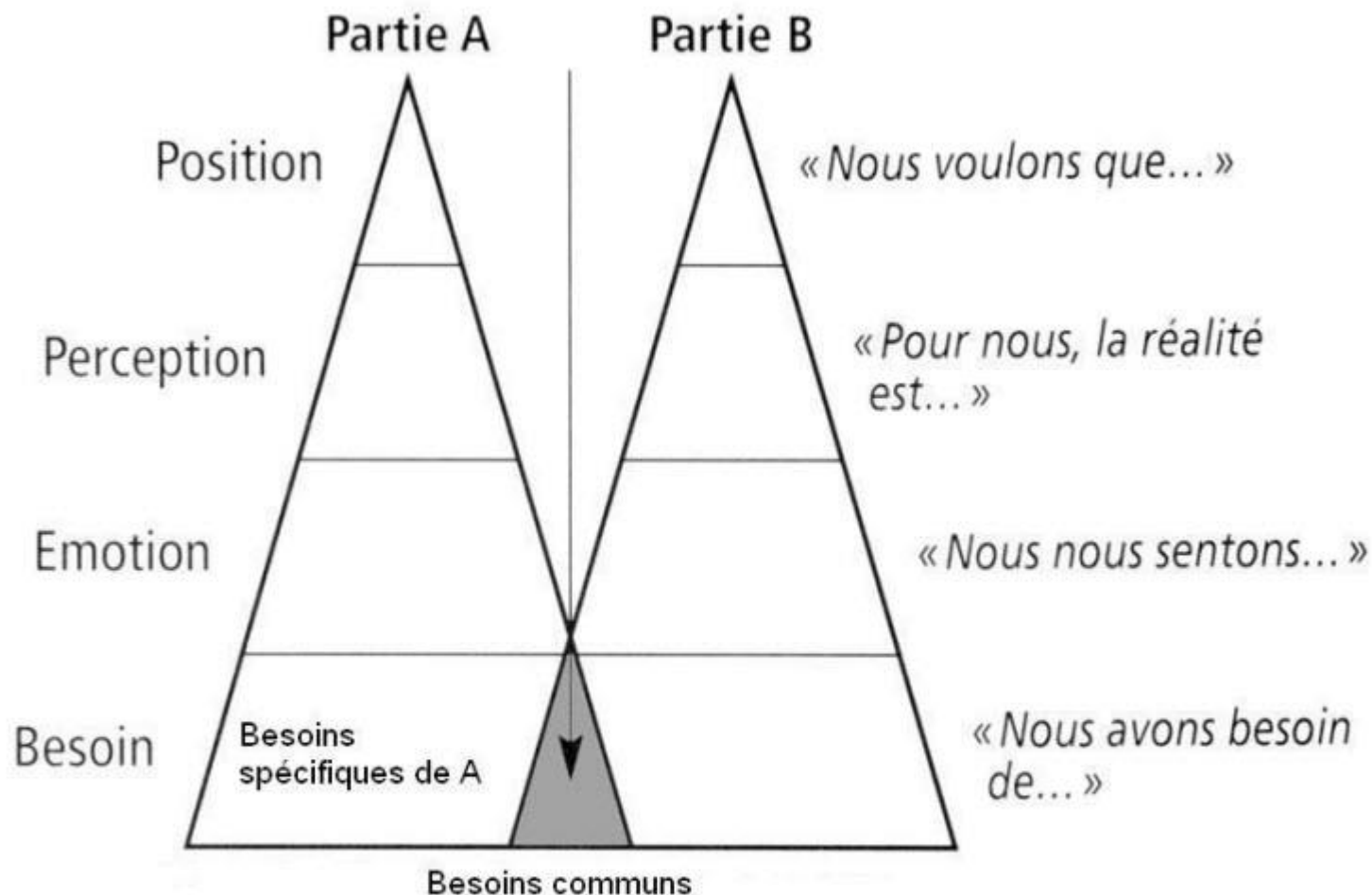
3-Intégrer toutes les parties concernées

1- NIVEAUX DE PARTICIPATION



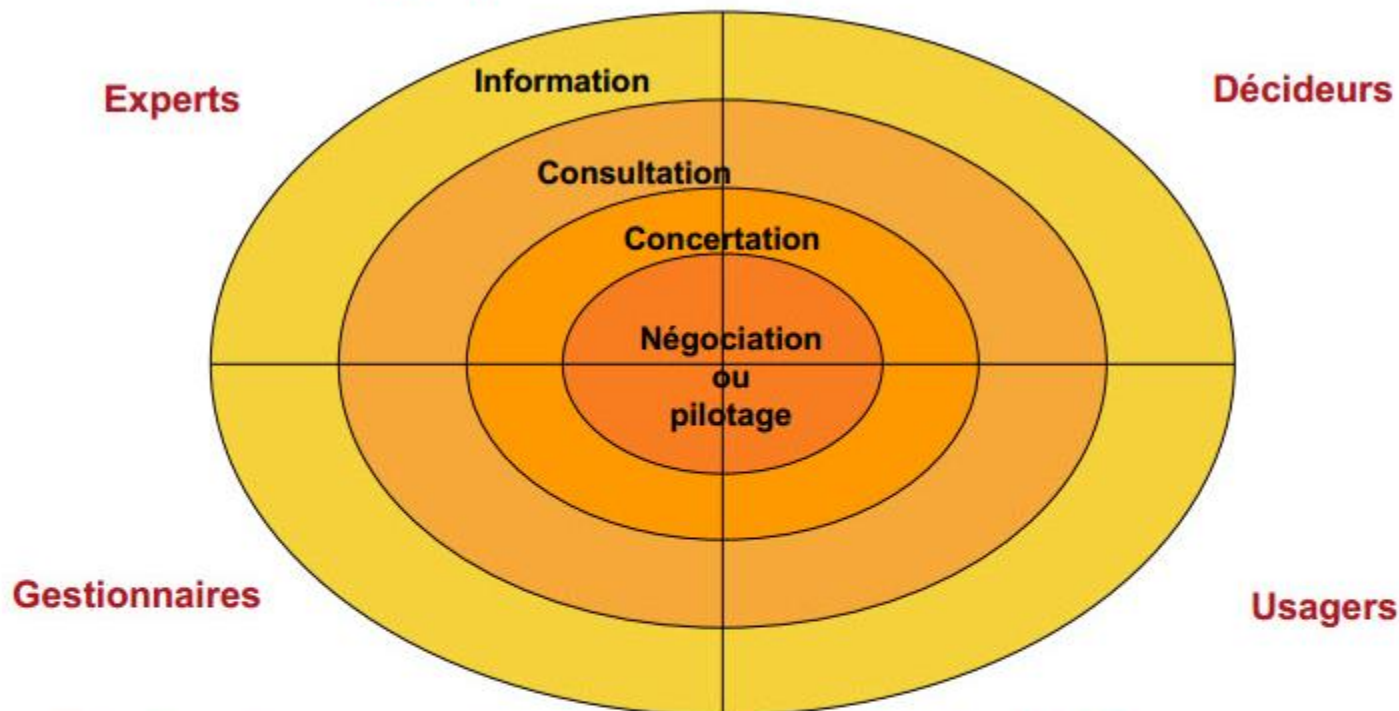
2- LE TRIANGLE DU PASSAGE DES POSITIONS AUX BESOINS

Le schéma suivant résume le cheminement fondamental de la médiation
(adapté de Fisher et Ury)



3- Place des acteurs dans le processus

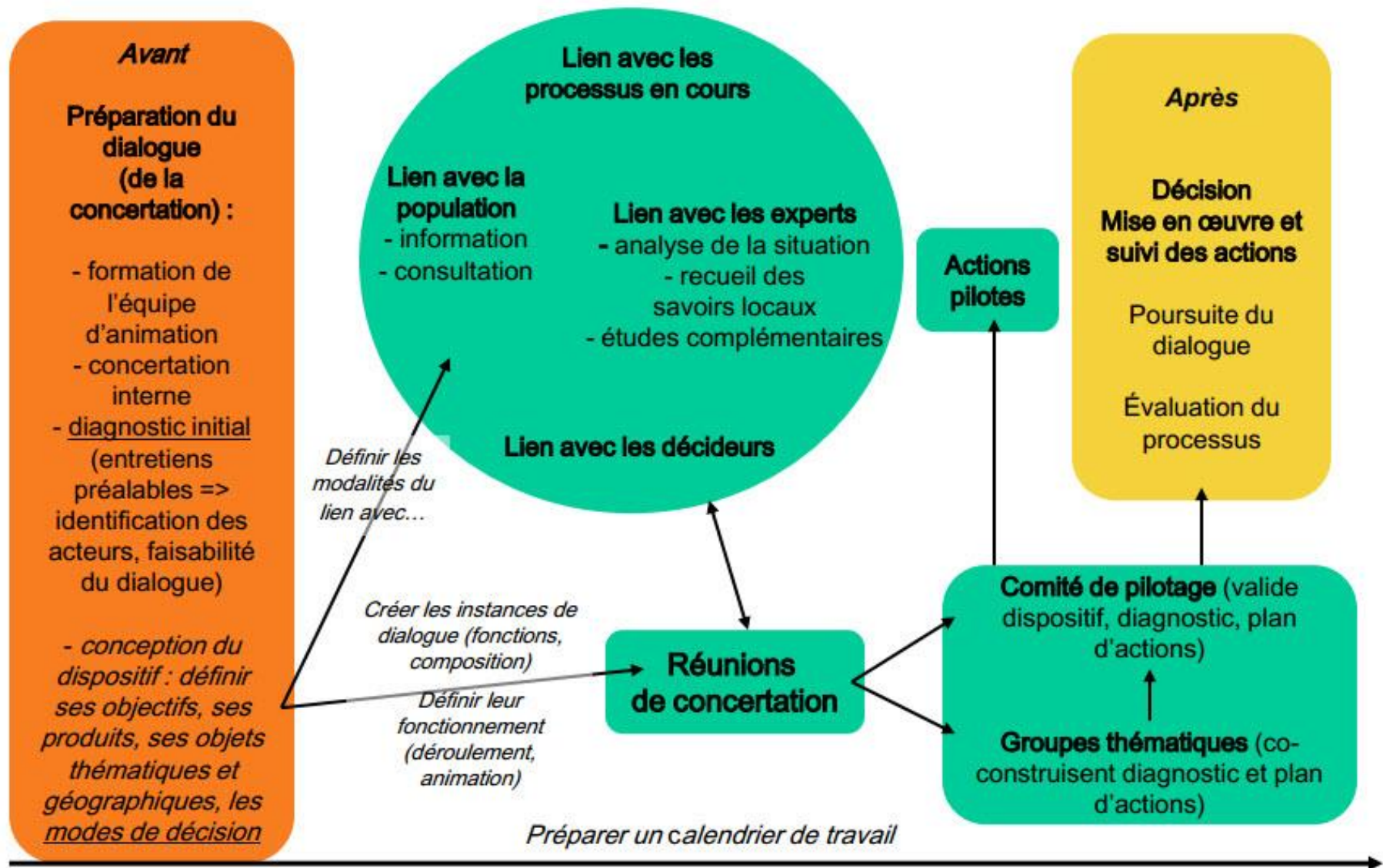
Schéma du degré possible d'implication de chaque acteur



1. Identification des acteurs concernés par pluie d'idées (examiner les différents aspects du problème posé)

2. Choix du degré d'implication de chaque acteur, à chaque étape du processus

LES COMPOSANTES DU DIALOGUE TERRITORIAL





• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

LE 1^{ER} GUIDE MÉTHODOLOGIQUE " AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL "

www.devlocalbio.org

AGRICULTURE Territoires Biodiversité
DIALOGUE Emplois ALIMENTATION Développement
Paysage COLLECTIVITES AMÉNAGEMENT
Tourisme SOCIAL Santé Elus CITOYENS Transversal
EAU CAPTAGE FONCIER

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Les impacts de l'agriculture biologique sur les territoires sont nombreux et parfois insoupçonnés. En effet, au-delà des bénéfices environnementaux qui ne sont plus à démontrer, le développement de filières bio territoriales a des effets positifs en termes de développement économique, d'attractivité et d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, de préservation de la santé publique et des ressources naturelles, etc.
L'agriculture biologique mérite donc d'être mobilisée par les collectivités locales, comme un objectif et un moyen de concourir aux enjeux de gestion durable des territoires.
Adopter une démarche préventive avec l'agriculture biologique, cela s'applique aussi aux finances publiques : les externalités positives de ce mode de production sont autant de dépenses caratives économisées (traitement de l'eau contre les nitrates et les pesticides, gestion des espaces sensibles, etc.).

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ACTEURS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'échelle territoriale est particulièrement intéressante pour développer l'agriculture biologique. En effet, les collectivités disposent des compétences et outils pour mettre en place des politiques transversales de développement durable, dans lesquelles l'agriculture biologique trouve tout son sens : Agenda 21, Plan Climat Énergie Territorial, protection de la ressource en eau et des milieux naturels (SAGE, AAC, PPC, TVB...), aménagements fonciers (SCOT, PLU...), etc.
L'approche transversale est également la garantie d'un développement durable et cohérent de l'agriculture biologique, car elle permet d'intervenir à tous les échelons de la filière (installation, production, transformation, distribution, consommation) et sur les différents enjeux du territoire (foncier, qualité de l'eau, alimentation, paysages, etc.).

¹ Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux, Atlas d'Alimentation de Captage, Périmètre de Protection de Captage, Trame Verte et Bleue, Schéma de Cohésion Territoriale, Plan Local d'Urbanisme.

À DESTINATION DES ÉLUS AGENTS DE COLLECTIVITÉS

POUR CONJUGUER ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les expériences de collectivités territoriales démontrent la faisabilité à la fois, à la reconquête de la qualité de l'eau, au développement et au dynamisme économique local. Encouragée par un plus grand nombre, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique a élaboré un guide méthodologique visant à valoriser ces approches territoriales et transversales.

9 MONOGRAPHIES DE TERRITOIRES ENGAGÉS DANS DES PROJETS EXEMPLAIRES

- Ville de La Couronne
- Ville de Lons-la-Saulnier
- Ville de Bruz
- Ville et communauté urbaine de Strasbourg
- Plaines et vallées de l'Ile de France
- Communauté d'agglomération du Pays de Romans
- Communauté d'agglomération Seine-Eure
- Eau de Paris - Sources de la Vallée de la Vanoise
- Parc Naturel Régional de l'Avesnois

LA PLANIFICATION TERRITORIALE

9 FICHES OUTILS

- Agenda 21
- Plan Climat Énergie Territorial (PCET)
- Charte de Parc Naturel Régional (PNR)
- Un territoire (SCOT, PLU, ZAP, PABN)
- Politique de la ville
- Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Atlas d'Alimentation de Captage (AAC)
- Périmètre de Protection de Captage (PPC)
- Trame Verte et Bleue (TVB)

DE PROJET



1 FICHE DE RECOMMANDATIONS
METHODOLOGIQUES ILLUSTRÉES DE CAS
CONCRETS POUR MENER DES PROJETS
TERRITORIAUX CONCERNÉS

CONCRÈTES PAS À PAS



13 FICHES ACTIONS POUR GUIDER
LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

- Réaliser une acquisition foncière
- Mettre en place un portage foncier
- Utiliser des baux ruraux environnementaux
- Rechercher et accompagner les porteurs de projet à l'installation
- Accompagner les agriculteurs vers la conversion
- Soutenir des projets d'ateliers de transformation
- Développer la vente directe et les circuits de proximité en bio
- Introduire des produits bio locaux en restauration collective
- Appuyer la structuration de filières longues en bio
- Favoriser l'accessibilité sociale des produits bio
- Sensibiliser à l'alimentation, à l'environnement et au développement durable
- Créer des jardins potagers collectifs « zéro phyto »
- Gérer les espaces publics : objectif zéro pesticide

LES
DOCUMENTAIRE EN LIGNE :
VLING.ORG



ROLES D'ÉLUS

PRÉFACE

Un outil, vertueux et efficace, pour préserver les territoires et ainsi éviter la réalisation de traitements coûteux. La volonté des élus associée aux compétences techniques des services territoriaux, comme les services de l'eau, à la politique des canaux et au "Plan Eau de Paris".



CAROLINE BOUQUIN

POUR QUE LES COMMUNES PUISSENT INITIER DE NOUVEAUX PROJETS

Il s'agit d'introduire progressivement des produits bio dans la restauration collective. Les recommandations des objectifs de protection de l'eau, renforçant l'impact d'une démarche de qualité dans la restauration collective, de créer des liens entre agriculteurs et maires locaux des territoires. Leurs échanges permettent de chacun et de mettre en œuvre des outils de planification et de développement local initiés par l'agriculture biologique pour que les communes puissent les circuits courts.



CAROLINE BOUQUIN

Union des Maires de France

ENT TERRITORIAL DURABLE

La production, rentable et créatrice d'emplois, est au cœur de l'économie rurale, d'un point de vue économique, les exploitations en agriculture biologique dégagent des bénéfices que les systèmes conventionnels ne produisent pas. Les circuits de proximité, l'agriculture biologique metteurs et producteurs et concurrencent la valeur ajoutée sur le territoire.

Il s'agit de renforcer le lien social. Elles peuvent être l'occasion de transmission et l'accessibilité sociale des produits biologiques en tant qu'alternatives, la transmission des savoir-faire culinaires, qui répond à une demande sociale forte, car elle présente des avantages grâce à des produits de qualité et d'origine contrôlée.

sur la santé n'est plus à démontrer. Par ailleurs, parce qu'il a un impact et qu'il recherche l'autonomie alimentaire du territoire, le bio est un mode de consommation d'origine que l'agriculture conventionnelle ne peut pas rivaliser.



Le développement local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales.
L'agriculture biologique en partenariat avec l'ONEMA et l'AMF.
Amflocalbio.org & www.fnab.org



1 SITE DÉDIÉ > WWW.DEVLOCALBIO.ORG

Portail documentaire « Agriculture Biologique et Développement Local »

PLAIDOYER

FICHES EXPÉRIENCES

FICHES OUTILS DE
PLANIFICATION

FICHE MÉTHODOLOGIE GLOBALE

FICHES ACTIONS

LIENS UTILES

DOCUTHÈQUE

BONS DE COMMANDE

CONTACTS

Recherche...

DERNIERS AJOUTS

1. Ville de La Couronne

2. Ville de Lons-le-Saunier

3. Ville de Bruz

4. Ville et Communauté Urbaine de
Strasbourg

5. Plaines et Vallées de Niort

6. Communauté d'Agglomération du
Pays de Romans

7. Communauté d'Agglomération Seine-
Eure

8. Eau de Paris – Sources de la Vallée de
la Vanne

9. Parc Naturel Régional de l'Avesnois

ersaux, l'agriculture biologique est une opportunité pour le développement
ollectivités locales disposent des compétences et outils de planification
cadre de leurs politiques territoriales de développement durable.

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, en partenariat avec l'Offic
es et l'Association des Maires de France, a élaboré un **portail documentaire** vi
versalité dans les projets de développement territorial de l'agriculture biolog
toires, fiches **outils**, fiche de **recommandations** méthodologiques, fiches
documentaires.

levier d'action pour un développement territorial durable
schématiques à Guichen (35) et Bordeaux (33)

Activités économiques • Alimentation • Emploi • Social • Dialogue territorial • E
Politiques Territoriales de Développement Durable • Foncier • Filières territorialisées

Élus et agents de collectivités, maîtres d'ouvrages, animateurs de terrain, opérateurs
économiques, acteurs associatifs, citoyens, la Fédération Nationale d'Agriculture
Biologique a le plaisir de vous inviter le **vendredi 10 octobre de 15h30 à 19h à Guichen**

32 FICHES THÉMATIQUES POUR CONJUGUER RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT

> EXPÉRIENCES

1 LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

1. Principes et accompagnement la transition vers l'agriculture biologique (A2)
2. Soutien au développement des agriculteurs biologiques
3. Partager l'impact des textes comme l'écrit les acteurs

QUAND LA RÉGIE EAUX DE PARIS EXPÉRIMENTE DE NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION SUR UN TERRITOIRE PILOTE

Eau de Paris - Sources de la Vallée de la Vanne

Conventions « Filières » Filières territoriales
Modèles de « Filières » Filières territoriales

Cette vallée de la Vanne, à la jonction de l'Orne et de la Loire, la chape couronne un ensemble d'espaces agricoles biologiques qui alimentent l'eau potable à Paris. Elle est au cœur d'un territoire pilote de la Vallée de la Vanne. Ce territoire est aujourd'hui au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris. Les actions de développement agricole sont au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris. Les actions de développement agricole sont au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris.

PERSPECTIVES

Le territoire de la Vallée de la Vanne est un territoire agricole biologique qui alimente l'eau potable à Paris. Il est au cœur d'un territoire pilote de la Vallée de la Vanne. Ce territoire est aujourd'hui au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris. Les actions de développement agricole sont au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris.

RÉSULTATS

Le territoire de la Vallée de la Vanne est un territoire agricole biologique qui alimente l'eau potable à Paris. Il est au cœur d'un territoire pilote de la Vallée de la Vanne. Ce territoire est aujourd'hui au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris. Les actions de développement agricole sont au cœur de la stratégie de l'Eau de Paris.

9 MONOGRAPHIES DE TERRITOIRES ENGAGÉS DANS DES PROJETS EXEMPLAIRES

- Ville de La Couronne
- Ville de Lons-le-Saunier
- Ville de Bruz
- Ville et communauté urbaine de Strasbourg
- Plaines et vallées de Niort
- Communauté d'agglomération du Pays de Romans
- Communauté d'agglomération Seine-Eure
- Eau de Paris - Sources de la Vallée de la Vanne
- Parc Naturel Régional de l'Avesnois

32 FICHES THÉMATIQUES POUR CONJUGUER RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT > OUTILS

2 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE



UN OUTIL DE CONCERTATION AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

L'Agenda 21

L'Agenda 21 local est un projet autant qu'une méthode pour définir de manière partagée une vision stratégique et porter des politiques publiques de développement durable sur un territoire.

Développement durable « Transversalité » Territoire

La stratégie construite sur la base d'actions territoriales spécifiques doit se décrire en termes concrets et mesurables de manière à ce que cinq domaines du développement durable (article 1.1.1.1 du Code de l'Aménagement) :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité avec les territoires et les populations,
- l'équité intergénérationnelle et les droits humains,
- une démarche de développement respectant des modes de production et de consommation responsables.

L'Agenda 21 se construit sur la base de cinq éléments de démarche :

- une stratégie d'ambition partagée,
- la participation des acteurs et des habitants,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité des approches,
- une évaluation partagée.

Précisément définies aux collectivités locales, tous les acteurs territoriaux doivent se fixer dans ses domaines d'Agenda 21 (environnement, développement, logement, intercommunalité, pays, santé, patrimoine, culture...). Plusieurs organismes ont mené les démarches territoriales, les associations, les associations se sont appuyées de cette méthodologie pour valider et concrétiser leur projet stratégique. L'Agenda 21 local est une méthode en trois étapes : 1992 et 2012, par les réseaux de collectivités locales.

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS UN AGENDA 21 ?

Elle est présente naturellement en Agenda 21 permet d'identifier les actions à mener globales, thématiques et agricoles, mais et les outils de planification en lien avec les acteurs du territoire :

- **Environnement** : gestion durable des sols, santé des habitats et des écosystèmes, biodiversité, eau, air, climat, énergie, déchets.
- **Environnement** : gestion durable des sols, santé des habitats et des écosystèmes, biodiversité, eau, air, climat, énergie, déchets.
- **Environnement** : gestion durable des sols, santé des habitats et des écosystèmes, biodiversité, eau, air, climat, énergie, déchets.

La concertation et l'action collective avec tous les acteurs locaux (tous les échelons de l'Agenda 21) permettent de produire une vision stratégique pour le territoire. Ce cadre peut être utilisé pour la planification de l'ensemble des actions du territoire et permettre de porter des politiques publiques cohérentes et bien articulées entre elles, notamment en ce qui concerne la planification de l'ensemble des actions du territoire (SCOT, PLU, Agenda 21, etc.).

ÉTAPES méthodologiques de l'Agenda 21

- **Identification des acteurs** : Organisation de la concertation publique et territoriale ;
- **Identification des acteurs** : Organisation de la concertation publique et territoriale ;
- **Identification des acteurs** : Organisation de la concertation publique et territoriale ;

RECOMMANDATIONS pour intégrer l'agriculture biologique dans un Agenda 21

Adopter une approche de concertation dans le cadre de la planification et rendre la concertation publique et territoriale une méthode de planification partagée. Ce cadre peut être utilisé pour la planification de l'ensemble des actions du territoire et permettre de porter des politiques publiques cohérentes et bien articulées entre elles, notamment en ce qui concerne la planification de l'ensemble des actions du territoire (SCOT, PLU, Agenda 21, etc.).



Adopter une approche de concertation dans le cadre de la planification et rendre la concertation publique et territoriale une méthode de planification partagée. Ce cadre peut être utilisé pour la planification de l'ensemble des actions du territoire et permettre de porter des politiques publiques cohérentes et bien articulées entre elles, notamment en ce qui concerne la planification de l'ensemble des actions du territoire (SCOT, PLU, Agenda 21, etc.).

Adopter une approche de concertation dans le cadre de la planification et rendre la concertation publique et territoriale une méthode de planification partagée. Ce cadre peut être utilisé pour la planification de l'ensemble des actions du territoire et permettre de porter des politiques publiques cohérentes et bien articulées entre elles, notamment en ce qui concerne la planification de l'ensemble des actions du territoire (SCOT, PLU, Agenda 21, etc.).

9 FICHES OUTILS

- Agenda 21
- Plan Climat Energie Territorial (PCET)
- Charte de Parc Naturel Régional (PNR)
- Urbanisme (SCOT-PLU-ZAP-PAEN)
- Politique de la ville
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
- Périimètre de Protection de Captage (PPC)
- Trame Verte et Bleue (TVB)



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

CHES THÉMATIQUES POUR CONJUGUER RÉALITÉS SOCIO- IOMIQUES ET ENVIRONNEMENT > RECOMMANDATIONS

3

UNE DÉMARCHE DE PROJET

LES GRANDES ÉTAPES D'UN PROJET

Comment mener
un projet territorial
de développement de
l'agriculture biologique ?

Éléments de réussite et points de vigilance
à l'attention des collectivités territoriales

Les méthodes varient peu, quel que soit le type de projet, et se décomposent en "étapes" chronologiques, souvent liées les unes aux autres. Les projets de développement de l'agriculture biologique se déroulent sur des temporalités longues, dépassant bien souvent le cadre d'un mandat et nécessitant ainsi un partage politique fort, afin de mobiliser tous les acteurs dans la durée.

Bien juger pour la collectivité, au sein d'un maître d'ouvrage de la démarche, est de jouer à la fois son rôle de coordinateur de projet, veillant à ce que ces étapes respectent les objectifs fixés pour chacun d'eux, et une rôle d'animateur, qui veille à la participation des parties prenantes tout au long du projet.

DÉS RETOURS D'EXPÉRIENCES POUR FACILITER LES DÉMARCHES

À travers des exemples concrets de collectivités, cette fiche a pour but de faciliter les démarches des acteurs du territoire tout au long de leur projet. Les interrogations et préoccupations identifiées ici s'inscrivent les lectures, le langage commun autour de vos projets en supportant des suggestions méthodologiques.

Le vocation de cette fiche est de vous fournir des éléments de réflexion et de méthode, sous quatre questionnements suivants :

- Quelles sont les spécificités d'un projet de développement de l'agriculture biologique (AB) et comment en prendre en compte ?
- Comment mobiliser les parties prenantes, en particulier le monde agricole, pour un projet de territoire partagé par tous ?
- Sur quelles méthodes de gestion de projet, ou d'animation s'appuyer ?
- Comment mettre en place et articuler l'organisation et la mobilisation des parties prenantes en vue du programme d'actions ?

La méthode proposée s'appuie sur le Dialogue Territorial¹.

Le dialogue territorial est une démarche de médiation, de concertation, voire en œuvre par différents groupes d'acteurs locaux, porteurs de visions et d'intérêts différents, voire divergents. Son but est d'aboutir à la concrétisation d'un projet dans le territoire.

Le Dialogue Territorial est particulièrement efficace lorsque la mobilisation des parties prenantes conduit à la mise en œuvre d'un projet dans des contextes conflictuels. Pour la gestion de projet et l'animation, cette méthodologie est particulièrement pertinente dans le cadre de projets de développement de l'agriculture biologique puisque ceux-ci concernent un grand nombre d'acteurs, aux intérêts divers.

sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET : COMMENT DÉFINIR LE PROJET ?	page 2
Agenda : quelle est la vision commune, quelle transition ?	page 2
Comment planifier le projet en interne et avec les autres collectivités ?	page 4
Comment organiser le dialogue territorial ?	page 4
Quelle posture adopter pour conduire la concertation ?	page 6
Comment articuler le dialogue territorial et la concertation ?	page 6
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	page 6
Quelles sont les ressources de mon territoire ?	page 6
3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PARTENAIRES	page 7
Comment définir les acteurs à mobiliser en interne ?	page 7
4. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIONS	page 10
Comment définir les actions ?	page 10
Comment organiser les actions ?	page 10
Comment assurer la mobilisation collective au cours de la mise en œuvre ?	page 11
5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS	page 12
Comment évaluer et mesurer le projet, toutes les parties prenantes ?	page 12
Comment évaluer et maintenir le dialogue ?	page 13

1) Le Dialogue Territorial n'est pas la réunion des acteurs individuellement, pour créer un comité global, ou confier à l'un d'eux la gestion courante des actions qui concernent le territoire. C'est une démarche de médiation, de concertation, voire en œuvre par différents groupes d'acteurs locaux, porteurs de visions et d'intérêts différents, voire divergents. Son but est d'aboutir à la concrétisation d'un projet dans le territoire.

1 FICHE DE RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES ILLUSTRÉES DE CAS CONCRETS POUR MENER DES PROJETS TERRITORIAUX CONCERTÉS

2
Fiche méthodologique

thèmes thématiques pour conjuguer réalités socio-économiques et environnement > Recommandations

La vocation de cette fiche est de vous fournir des éléments de réflexion et de méthode, quant aux questionnements suivants :

- Quelles sont les spécificités d'un projet de développement de l'agriculture biologique (AB) et comment les prendre en compte ?
- Comment mobiliser les parties prenantes, et notamment le monde agricole, pour un projet de territoire partagé par tous ?
- Sur quelles méthodes de gestion de projet ou d'animation s'appuyer ?
- Comment mettre en place et articuler l'évaluation de la mobilisation des parties prenantes et celle du programme d'actions ?

SOMMAIRE

1/ PHASE D'ENGAGEMENT DANS LE PROJET : COMMENT DÉMARRER LE PROJET ?

Agriculture biologique : entrée thématique, entrée transversale ?

page 3

Comment piloter le projet en interne et avec les autres collectivités ?

page 3

Comment organiser au préalable le dialogue ?

page 4

Quelle posture adopter pour conduire la concertation ?

Comment concilier pilotage et animation du dialogue ?

page 5

Comment initier la démarche de dialogue ?

page 5

2/ PHASE DE DIAGNOSTIC

Quelles sont les ressources de mon territoire ?

page 6

3/ PHASE DE CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS

Comment définir les actions à mettre en œuvre ?

page 9

4/ PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Comment démarrer les actions ?

page 10

Comment maintenir la mobilisation collective au cours de la mise en œuvre
et assurer le suivi des actions ?

page 11

5/ PHASE D'ÉVALUATION DU PROJET

Comment évaluer et réorienter le projet, tout en préservant la transversalité ?

page 12

Comment évaluer et maintenir le dialogue ?

page 13



32 FICHES THÉMATIQUES POUR CONJUGUER RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT > ACTIONS

4 DES ACTIONS CONCRÈTES PAS A PAS



UN ATOUT POUR LES COLLECTIVITÉS

« Un atout ? En la forme, sur les marchés, au point de vente collectif, au lieu de points de légumes, etc. ou avec un emplacement spécifique, local, organisation collective, etc. » de nombreuses collectivités locales soutiennent le développement d'un tissu de commerce de proximité en favorisant l'économie locale en réduisant les coûts, en facilitant l'accès des consommateurs à une alimentation de qualité mais aussi pour soutenir le développement d'une véritable économie locale et donc... contribuer à améliorer la qualité de la vie.

DANS QUELS CADRES D'ACTION TERRITORIAUX ?

Le soutien au développement de circuits courts de proximité peut circuler dans plusieurs dispositifs de planification territoriale : la généralisation des comités de quartier et l'amélioration de leur lien avec les producteurs, les comités de proximité ou encore les associations de quartier (pour une liste appelée dispositif de l'Politique de la Ville, cf. figure 2) ou encore du Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Dans ces cadres d'actions, le soutien au développement de projets pourrait également être soutenu, comme par exemple l'accès à l'information pour la création d'un colat de vente collectif ou l'achat de producteurs.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera complété par les actions sur le foncier (vente location ou sur le fonds mis à disposition de la voirie) au profit de conducteurs pour la mobilité ou les aides de transport ou, par exemple,

GOUVERNANCE

Ce projet d'association sera financé par la Région, la collectivité locale, par le département ainsi que par des entreprises ou des associations de soutien à ce projet (groupes de consommateurs ou de producteurs par exemple).

Dans le 1^{er} cas, les participants au processus de schéma complet ne pourront être impliqués par le projet local (bâtiment, organisation de l'école, hôpital, magasin, etc.), car ce sera le rôle des associations de consommateurs et des adhérents (AMAP, etc.) et de leur comité de pilotage.

Dans le 2^e cas, la collectivité et les citoyens se réuniront en groupe de pilotage, mais, en permanence, ils devront travailler à la mise en œuvre d'actions concrètes. La participation au projet, quelle qu'elle soit la forme, assurera de l'implication des acteurs le long du projet, de sa mise en œuvre.

BÉNÉFICIAIRES

- Les pro-durians bloé des femmes :
2004 l'as parovotie de desvotier leus
débats et de s'inscrivent dans
des circuits d'attribution et la formation
ensemble et la revalorisation.
- Les c'assidantants :



13 FICHES ACTIONS POUR GUIDER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

- Réaliser une acquisition foncière
- Mettre en place un portage foncier
- Utiliser des baux ruraux environnementaux
- Rechercher et accompagner les porteurs de projet à l'installation
- Accompagner les agriculteurs vers la conversion
- Soutenir des projets d'ateliers de transformation
- Développer la vente directe et les circuits de proximité en bio
- Introduire des produits bio locaux en restauration collective
- Appuyer la structuration de filières longues en bio
- Favoriser l'accessibilité sociale des produits bio
- Sensibiliser à l'alimentation, à l'environnement et au développement durable
- Créer des jardins potagers collectifs « zéro phyto »
- Gérer les espaces publics : objectif zéro pesticide

1 GRANDES CULTURES

Plaines et Vallées de Niort • Eau de Paris





Vallées de Niort (79)

Cadres d'action mobilisés

AAC
Natura 2000
SAGE
Agenda 21 de la ville de Niort
PLU de Niort

Territoire

Syndicat Mixte d'eau potable du Vivier (SEV) et Syndicat Mixte d'étude et de production d'eau potable (SMEPDEP) de La Courance (34 communes) • 117 000 habitants desservis • secteur rural, péri-urbain et urbain (Niort, ville centre de 60 000 habitants)

Masses d'eau

Eau souterraine • eau de surface

Contexte réglementaire

5 captages prioritaires et Grenelle

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates et pesticides)

Productions dominantes

Grandes cultures • polyculture-élevage

SAU bio

24 299 ha de SAU bio sur le territoire, dont 1 416 ha en AB sur les AAC (19 agriculteurs bio) en 2013, soit 6% de la SAU en bio

- Volonté-Portage politique
- Animation agricole internalisée
- Aides incitatives
- Implication des opérateurs économiques
- Accompagnement AB ++
- ZNA (zéro phyto, biodiversité)



Régions
Bourgogne &
Champagne-Ardenne

Bassin
Seine-Normandie

s (10.89)

Cadres d'action mobilisés

AAC
PPC
TVB

Territoire

Aire d'alimentation des sources située en vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange, environ **470 km²** • **41** communes concernées • **13** sources gérées par Eau de Paris

Masse d'eau

Eau souterraine

Contexte réglementaire

3 sources prioritaires et Grenelle

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates, pesticides et turbidité)

Productions dominantes

Grandes cultures

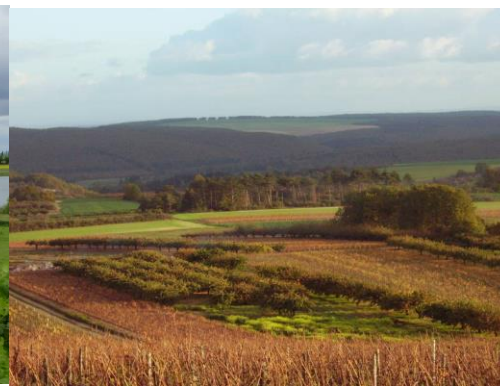
SAU bio

Environ **24 000 ha de SAU** sur l'aire d'alimentation de captage (AAC), dont **1 600 ha en bio** (23 agriculteurs bio) en 2013, soit environ **6,6% de SAU en bio**

- Retour en régie publique
- 1 ETP bio / temps long
- BRE - conventionnement SAFER
- AB seule aide ouverte
- Structuration des débouchés (circuits de proximité, UBS)
- Effet boule de neige
- ZNA

2 POLY CULTURE-ELEVAGE

Parc Naturel Régional de l'Avesnois • Bassin Rennais • La Couronne





Avesnois (59)

Cadres d'action mobilisés

Charte du Parc naturel régional,
reconnue Agenda 21 en 2011
SAGE
ORQUE (AAC)
SCoT
TVB

Territoire

Parc naturel régional de l'Avesnois sur **138**
communes • **157 000** habitants • secteur
rural

Masse d'eau

Eau souterraine

Contexte réglementaire

3 captages prioritaires

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates,
pesticides et érosion)

Productions dominantes

Polyculture-élevage

SAU bio

85 000 ha de SAU sur le territoire, dont
3 200 ha en bio (67 agriculteurs bio) en 2013,
soit 3,7% de la SAU en bio

4 000 ha de SAU sur l'ORQUE de Saint-Aubin
Sars Poteries, dont 281 ha en AB (5 agricul-
teurs bio) en 2013, soit 7% de la SAU en bio

- Charte de PNR : 30% SAU bio en 2022
- COPIL Eau & Bio & Dialogue territorial
- 1 ETP bio sur 8 communes / temps long
- Diagnostic PPE
- Effet boule de neige
- Opérateurs des filières
- Sensibilisation des élus locaux



RÉGION :
BRETAGNE
(35)



AGENCE DE L'EAU :
LOIRE-BRETAGNE

Bassin Rennais (35)

► SUPERFICIE :

**150 000 HA DONT 120 000 HA DE
SAU ET 3% EN BIO**

► ÉCHELON TERRITORIAL :

**SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION DU
BASSIN RENNAIS (SMPBR) ●
37 COMMUNES**

► PRODUCTION DOMINANTE :

ÉLEVAGE

► MASSE D'EAU :

**EAUX SOUTERRAINES ●
EAUX SUPERFICIELLES**

► FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

**MATIÈRES ORGANIQUES ● NITRATES
● PESTICIDES**

► PROGRAMMES EN COURS :

**CONTRATS TERRITORIAUX DE BASSINS
VERSANTS (2014-2018)**

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

**2 CAPTAGES PRIORITAIRES ET
GRENNELLE**

► AGRICULTEURS :

**2 200 EXPLOITATIONS,
113 EXPLOITATIONS EN BIO**

- **Stratégie foncière**
- **Accompagnement renforcé/changements
de pratiques > OPTI'MAÏS**
- **Dialogue territorial**
- **Structuration des débouchés**
- **Projet agricole de territoire**
- **Zéro phyto**



nne (16)

Cadres d'action mobilisés

Charte du Parc naturel régional,
reconnue Agenda 21 en 2011
SAGE
ORQUE (AAC)
SCoT
TVB

Territoire

Parc naturel régional de l'Avesnois sur **138**
communes • **157 000** habitants • secteur
rural

Masse d'eau

Eau souterraine

Contexte réglementaire

3 captages prioritaires

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates,
pesticides et érosion)

Productions dominantes

Polyculture-élevage

SAU bio

85 000 ha de SAU sur le territoire, dont
3 200 ha en bio (67 agriculteurs bio) en 2013,
soit 3,7% de la SAU en bio

4 000 ha de SAU sur l'ORQUE de Saint-Aubin
Sars Poteries, dont 281 ha en AB (5 agricul-
teurs bio) en 2013, soit 7% de la SAU en bio

- **AGENDA 21**
- **Mobilisation des parties prenantes**
- **Politiques publiques exemplaires
(alimentation, zéro phyto, biodiversité)**
- **Effet boule de neige (**SCOT/TVB/AAC**)**

③ MARAICHAGE

Airon-Saint-Vaast • Grandes cultures





RÉGION :
**NORD
PAS-DE-CALAIS
(62)**



AGENCE DE L'EAU :
ARTOIS-PICARDIE

st (62)

► SUPERFICIE :

**2840 HA DONT 2136 HA DE SAU
ET 0.1% EN BIO**

► ÉCHELON TERRITORIAL :

**BAISSE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES
SUR 9 COMMUNES**

► PRODUCTIONS DOMINANTES :

**GRANDES CULTURES ● CULTURES
LÉGUMIÈRES**

► MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

► FACTEURS DE DÉGRADATION DE
L'EAU :

ÉROSION ● NITRATES ● PESTICIDES

► PROGRAMME EN COURS :

ORQUE

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE GRENELLE

► AGRICULTEURS :

**45 EXPLOITATIONS, 1 EXPLOITATION
MARÂCHÈRE EN BIO**

■ **Mobilisation des parties prenantes mobilisées**
CT, CRANPDC, Gabnor, INRA (Ecophyto 21),

■ **PPE ● Démarche Co-CLIK'EAU ● DTMP**

■ **Plans d'actions collectif innovant**

**1. Accompagnement de la mise en place d'un
assolement collectif bio** (1.1. Recherches des statuts
juridiques ; 1.2. Construction du projet avec les
volontaires ; 1.3. Accompagnement technique
(animation, formation...)

2. Accompagnement des conversions

**3. Etudes juridiques / rémunération agricole (3.1.
Pollutions diffuses dans la DUP ; 3.2. Notification d'une
aide ; 3.3. Statut d'une société au service du projet de
territoire de type Société Publique Locale, Société
Coopérative d'Intérêts Collectifs, Groupe Intérêt
Economique, Société à Economie Mixte)**

4. Etude filières



Auté d'Agglomération re (27)

Cadres d'action mobilisés

Charte du Parc naturel régional,
reconnue Agenda 21 en 2011
SAGE
ORQUE (AAC)
SCoT
TVB

Territoire

Parc naturel régional de l'Avesnois sur **138**
communes • **157 000** habitants • secteur
rural

Masse d'eau

Eau souterraine

Contexte réglementaire

3 captages prioritaires

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates,
pesticides et érosion)

Productions dominantes

Polyculture-élevage

SAU bio

85 000 ha de SAU sur le territoire, dont
3 200 ha en bio (67 agriculteurs bio) en 2013,
soit 3,7% de la SAU en bio

4 000 ha de SAU sur l'ORQUE de Saint-Aubin
Sars Poteries, dont 281 ha en AB (5 agricul-
teurs bio) en 2013, soit 7% de la SAU en bio

- Logique préventive
- Opportunité foncière
- Etude des potentialité en maraîchage bio
(+ appel à projets)
- Accompagnement individuel et collectif
- Conversion d'une friche industrielle en
pôle d'agriculture biologique
- Développement d'actions non agricoles

DES ÉVÈNEMENTS À COCHER DANS VOS AGENDAS + TESTS

2 et 3 novembre à Paris : formation • comment mener des projets territoriaux de développement agricole

14, 15, 16 décembre à Paris : formation • pratiques du **dialogue territorial** sur les zones à enjeu eau (PPC, AAC, BV)

19 janvier 2016 à Nanterre : journée nationale Eau & Bio (en présence de **sites pilotes** Eau & Bio, scientifiques, opérateurs économiques, etc.)



AGRICULTURE BIOLOGIQUE,
PROTECTION DE L'EAU ET TERRITOIRES

Rechercher...



ESPACE MEMBRES ▼



Le dispositif
Sites Pilotes

Les expériences
locales

Dossiers
thématiques

Actualités

Centre
de ressources

Qui sommes-nous ?

Contact

À LA UNE

NEC MINUS FEMINAE QUOQUE CALAMITATUM PARTICIPES FUERE SIMILIUM.

Nam ex hoc quoque sexu peremptae sunt originis altae conplures, adulteriorum flagitiis obnoxiae vel stuprorum. inter quas notiores fuere Claritas et Flaviana, quarum altera cum duceretur ad mortem, indumento, quo vestita erat, abrepto, ne velemen quidem secreto membrorum, quidem secreto membrorum.

☰ LIRE LA SUITE

1

2

3

4

EAU & BIO

RECUEIL D'EXPÉRIENCES 12 TERRITOIRES PILOTES

DES LEVIERS D' ACTIONS COHÉRENTS POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un outil efficace et économique pour reconquérir et protéger la qualité des eaux.

12 territoires pilotes engagés dans des démarches innovantes de changement de pratiques agricoles vers l'agriculture biologique sont suivis par la FNAB depuis fin 2010 dans le cadre d'un groupe de travail national Eau & Bio.

Ce recueil présente les outils et leviers actifs sur ces territoires.

AUTEURS : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'Eau.

AVEC LE SOUTIEN : 

BASSIN ARTOIS-PICARDIE

EAU & BIO Fiche expérience

NORD PAS-DE-CALAIS

NOTES CLÉS : DIALOGUE TERRITORIAL • STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS • BIODIVERSITÉ • PROJET DE TERRITOIRE • SAISON RURAL ENVIRONNEMENTAL • ASSÈLEMENT COLLECTIF BIO

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économique pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captage ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Artois-Picardie. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des cabinets d'experts, ces expériences éclairent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

NORD PAS-DE-CALAIS

**PROJET DE ZONE HORTICOLE ET MARAÎCHÈRE (BIO) SUR UNE ZONE DE CAPTAGE
SALLE MÉTROPOLITAINE COMMUNAUTÉ URBAINE DES 4 193 000 HABITANTS**

Libé-Métropole a lancé en 2011 un projet de zone horticole et maraîchère, et est en train d'acquiescer des terres sur la zone d'alimentation des citernes captant de la métropole, dans la commune de Wismes, grâce au concours de la Société d'Aménagement Rural et d'Équipement Rural (SARER) qui a mis ce terrain en réserve. À terme, une zone de 47,7 hectares accueillera des agriculteurs qui cultiveront la zone dans une démarche respectueuse de l'environnement, afin de garantir une meilleure qualité de l'eau au niveau des captages.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a lancé un appel à candidature afin que les agriculteurs puissent pour l'instant sur la zone se manifester. La zone est donc restée en état de destination des zones les plus appropriées. Libé-Métropole s'est entourée de plusieurs acteurs de l'agriculture régionale et a mis en place un Comité Technique Intercommunal du Comité d'Appui de région, la Fédération Régionale des Coopératives d'Élevage de Normandie Agricole (FRCNA) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOC). Les candidats à l'installation ont été retenus à ce jour, et l'ensemble des partenaires les accompagne au niveau individuel et collectif dans leur parcours d'installation. Cinq des sept porteurs de projet souhaitent s'installer en bio.

La zone verra le jour en 2012 et rassemblera des activités de maraîchage, d'horticulture, d'éleviculture et de production et transformation de petits fruits : cette diversité d'activités agricoles vise à faire vivre les agriculteurs de leur travail en offrant de la place en concurrence directe avec leurs voisins.

CONTACTS :
• ISABELLE CERAMSKI
LAFU
isabelle@libemetropl.fr
• MATHILDE ROGEE HENNE
GABNOC
mathilde.gagne-mission@gnabn.org

PRATIQUER LE DIALOGUE TERRITORIAL POUR PRÉVENIR LES BLOCAGES

RETENU PAR LE SEMINAIRE NATIONAL
ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
LE 13 FÉVRIER 2014

Le dialogue territorial est un outil efficace et économique pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captage ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Artois-Picardie. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des cabinets d'experts, ces expériences éclairent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

CONTACTS :
• ISABELLE CERAMSKI
LAFU
isabelle@libemetropl.fr
• MATHILDE ROGEE HENNE
GABNOC
mathilde.gagne-mission@gnabn.org

Séminaire Dialogue territorial : 1ère expérience...

40 rue de Metz - 75011 Paris - Tél : 01 42 11 11 11

Le dialogue territorial est un outil efficace et économique pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captage ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Artois-Picardie. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des cabinets d'experts, ces expériences éclairent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.

CONTACTS :
• ISABELLE CERAMSKI
LAFU
isabelle@libemetropl.fr
• MATHILDE ROGEE HENNE
GABNOC
mathilde.gagne-mission@gnabn.org

L'agriculture biologique : un outil efficace et économique pour protéger les ressources en eau

Pour une gestion raisonnée de la qualité des eaux
et le maintien d'une activité agricole dynamique sur les territoires.

12 Agences de l'Eau ont initié une action commune pour protéger l'eau, avec les agriculteurs biologiques. Cette action vise à améliorer la qualité de l'eau par la bio, à travers des actions de sensibilisation, de formation, de conseil et de suivi des agriculteurs.

Participants au comité de pilotage :

Publication réalisée avec le soutien financier du MEEDDM et du MAAP (fond CASDAR)

Avril 2010

GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES

COMMENT QUALIFIER DES TERRITOIRES À ENJEU 'EAU' EN
FONCTION DE LEURS OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Participants au comité de pilotage :

Publication réalisée avec le soutien financier du MEEDDM et du MAAP (fond CASDAR)

Avril 2010

Les interlocuteurs pour vous accompagner...

Développer l'Agriculture Biologique pour une protection durable et économique de votre captage...

Créer les conditions
favorables à une protection
efficace de la ressource
en eau...

Outils et expériences

Développer la production biologique sur les aires d'alimentation de captage...

Outils et expériences

À destination des conseillers de terrain et animateurs de territoire

À destination des maîtres d'ouvrage

À destination des acteurs de l'eau

DES FUTURS À CONSTRUIRE

Politiques publiques de l'eau
& agriculture biologique
pour un développement
territorial durable

Séminaire national
Organisé par la FNAB
Les 28 et 29 mai 2013
La Rochelle
Visites, ateliers, conférences...

ACTES



eau
seine
NORMANDIE

Pause déjeuner
restaurant du théâtre des
Amandiers

Reprise à 14h00



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Ateliers





**eau
seine**
NORMANDIE



**ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

● Ateliers : Résultats du sondage

	Non	Eventuellement	Oui	Total	Moyenne pondérée
Mobiliser et convaincre les acteurs agricoles	4,48% 3	20,90% 14	74,63% 50	67	8,51
Développer des filières à bas niveau d'intrants	12,12% 8	27,27% 18	60,61% 40	66	7,42
Accompagner les agriculteurs au changement avec les outils disponibles (diagnostics, conseils, PDRR, etc.)	7,94% 5	38,10% 24	53,97% 34	63	7,30
Décloisonner les enjeux d'un territoire avec une démarche territoriale globale (multi-thématiques)	6,15% 4	47,69% 31	46,15% 30	65	7,00
Améliorer la démarche AAC (phase mise en œuvre et suivi du programme d'actions)	10,77% 7	40,00% 26	49,23% 32	65	6,92
Mobiliser et impliquer les maîtres d'ouvrage des captages (élus, syndicats, etc.)	18,46% 12	33,85% 22	47,69% 31	65	6,46
Impliquer les habitants et les autres acteurs du territoire	16,92% 11	44,62% 29	38,46% 25	65	6,08
Développer l'agriculture biologique	15,38% 10	55,38% 36	29,23% 19	65	5,69
Utiliser les outils fonciers pour des actions pérennes	20,97% 13	48,39% 30	30,65% 19	62	5,48
Utiliser les outils réglementaires (DUP, ZSCE, ZAR, etc.)	23,44% 15	59,38% 38	17,19% 11	64	4,69
Améliorer la démarche AAC (phase étude)	34,33% 23	43,28% 29	22,39% 15	67	4,40



eau
seine
NORMANDIE

● Liste des ateliers

1. Mobiliser les agriculteurs et les autres acteurs (élus, habitants)
2. Développer les filières à bas niveau d'intrants
3. Accompagner les agriculteurs au changement avec les outils disponibles
4. Décloisonner les enjeux d'un territoire avec une démarche territoriale globale
5. Améliorer la démarche AAC

ensemble
DONNONS
vie à l'eau



eau
seine
NORMANDIE

14h15

à

15h15

● Déroulement des ateliers

Méthode « des 4 cases » :

- Temps 1 (15') : lister les **constats** (constats sur la situation actuelle)
- Temps 2 (15') : Identifier ce que l'on souhaite améliorer, les **objectifs du changement** souhaité
- Temps 3 (15') : Identifier les **causes** qui sont à l'origine des constats effectués
- Temps 4 (15') : Confronter les objectifs de changement et les causes pour proposer les **solutions opérationnelles**

1 secrétaire (saisie sur ordinateur d'un PPT avec 4 diapos)

15h30

à

16h50

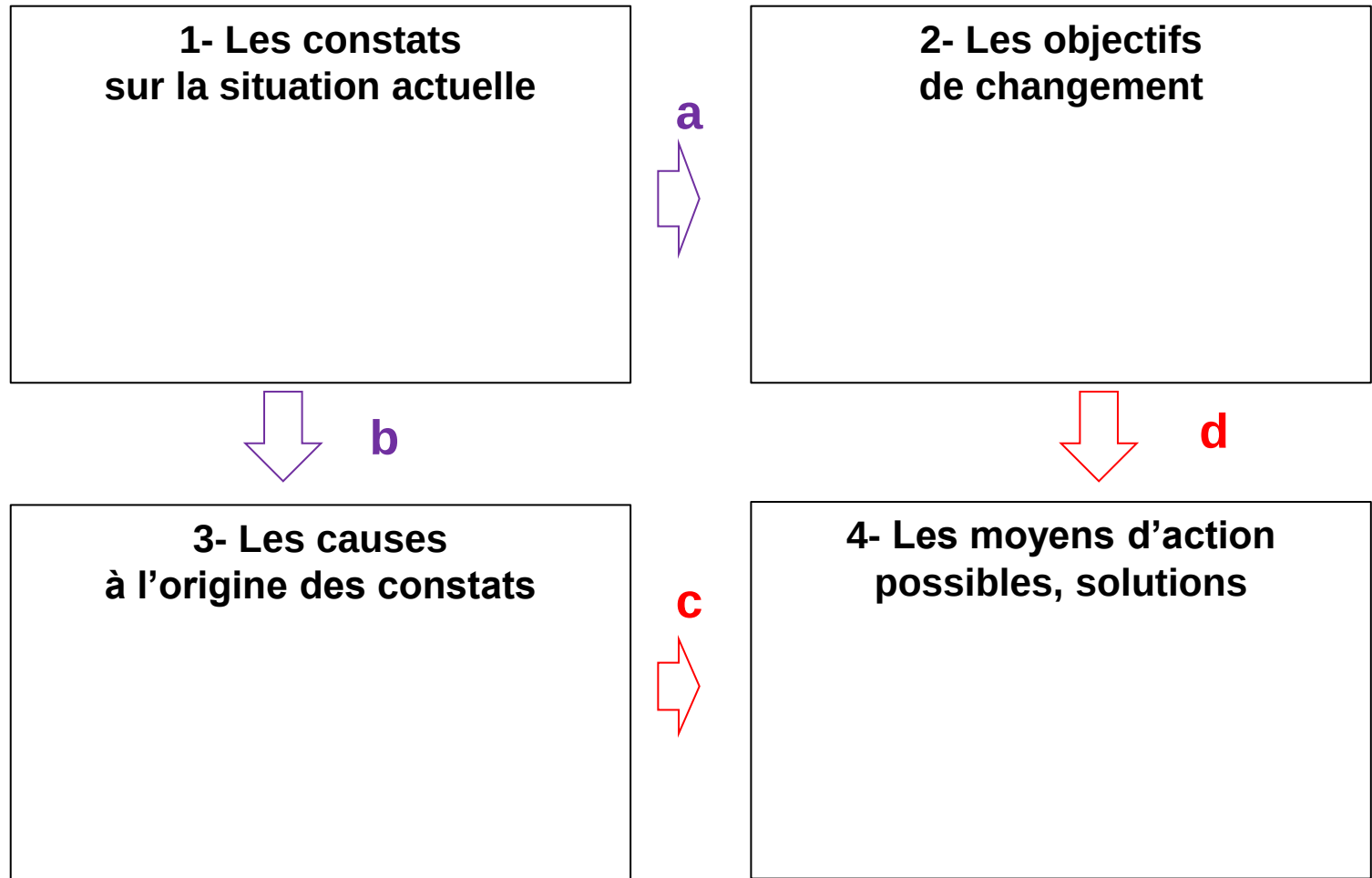
Rendu à présenter en plénière : 4 diapositives par atelier
(1 par temps de travail : constats ; objectifs de changement ; causes des constats ; propositions)

+ discussions (15 mn maxi par atelier en tout)

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Déroulement des ateliers



Etapes 1, 2, 3 : avoir conscience qu'interviennent des jugements de valeur (**a** et **b**)

Etape 4 : confronter les causes et les objectifs de changement (**c** et **d**) pour dégager des solutions opérationnelles

Ateliers RESTITUTIONS





eau
seine
NORMANDIE

● Atelier 1: Mobiliser les agriculteurs et les autres acteurs (élus, habitants)

1- Les constats sur la situation actuelle

- Difficulté à mobiliser les agriculteurs: peur du regard des autres, manque d'appui technique des coopératives, manque de contacts (relation de confiance très longue à créer), problème de légitimité des actions, faible efficacité des animations collectives, nécessité d'un agriculteur 'moteur'
- Difficulté à mobiliser les élus: implication contrastée (sensibilité personnelle)
- Difficulté à mobiliser les citoyens

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

● Atelier 1: Mobiliser les agriculteurs et les autres acteurs (élus, habitants)

2- Les objectifs de changement

- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la problématique



eau
seine
NORMANDIE

● Atelier 1: Mobiliser les agriculteurs et les autres acteurs (élus, habitants)

3- Les causes à l'origine des constats

- Approche souvent limitée à la dimension « eau », communication pas assez « globale »
- Plans d'actions vus comme une contrainte imposée
- Peu de réponses aux problèmes individuels des agriculteurs
- Animateurs vus comme du « personnel administratif ecole », sans légitimité (les agriculteurs ont moins confiance dans acteurs externes que dans autres agriculteurs...)
- Manque de personnes reconnues par la profession

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Atelier 1: Mobiliser les agriculteurs et les autres acteurs (élus, habitants)

4- Les moyens d'action possibles, solutions

- Impliquer l'ensemble des acteurs (citoyens, élus, professionnels): organiser des classes d'eau / visites captages
- Communiquer sur les actions globales réalisées sur l'AAC
- Proposer des modes d'intervention plus pertinents que les MAE (réponse appel à projet)
- Lancer des diagnostics individuels/former des groupes restreints
- Faire intervenir une personne reconnue par les agriculteurs (CA, autres agriculteurs...)
- Chartes : appui financier et technique (espaces publics)
- Absolue nécessité de s'intéresser aux centres d'intérêt des agriculteurs (rendements, marges, aspects techniques...) et de construire une relation de confiance

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

1- Les constats sur la situation actuelle

- Manque de compétence de l'animateur
- Peu de débouchés actuellement (sauf luzerne, sainfoin, chanvre)
- Manque de connaissance de la rentabilité, des marges...
- Prise de risques pour l'agriculteur (maîtrise technique, rentabilité...)
- Incertitude scientifique quand à l'intérêt des bas intrants sur la qualité de l'eau (relargage d'azote, pesticide, nitrate)

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

2- Les objectifs de changement

Améliorer la qualité de l'eau dans une stratégie gagnant-gagnant pour les acteurs du territoire à long terme.

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

3- Les causes à l'origine des constats

- Frein technique et logistique au niveau des coopératives, des négociants...
- Frein économique, concurrence, rentabilité
- Frein agronomique, condition pédoclimatique appropriée
- Frein psychologique (investissement, récit des échecs, le voisin, prise de risque...)

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

4- Les moyens d'action possibles, solutions

- Communiquer sur les idées reçues : retour d'expérience sur les pratiques agricoles, les études de marge, rapport scientifique, conséquences environnementales du changement de pratique
- Favoriser la contractualisation des acteurs économiques, avec intégration des acteurs publics
- Accompagner financièrement la prise de risque : appel à projet, enchère (ex. AEAP), moyen financier innovant, assurance sur le rendement
- Développer une stratégie de communication : labels
- Former l'animateur
- Agir à plusieurs échelles de territoire

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

MAEC: seul outil incitatif financier existant

- Incertitude, frilosité (« ça ne prend pas », « ça ne tient pas »)
- Complexité administrative et en terme de cahier des charges (trop de critères)
- Manque de lisibilité, trop de variations espace/temps
- Perte de confiance due à l'arrêt anticipé de certains contrats
- Manque de cohérence par rapport aux enjeux locaux (nécessité de « rentrer dans les cases »)
- Limitation à 5 ans, pas de perspective économique sur le long terme

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

Conseil individuel dans un cadre collectif (CICC)

- Outil paraissant parfois plus adapté à la formation des OPA que des agriculteurs...
- Action des OPA parfois en décalage avec les attentes de l'AESN (sujet tabou)
- Manque de temps passé avec l'agriculteur, ce qui limite la co-construction
- Responsabilisation de l'agriculteur contrairement aux MAEC (aspect très positif)

Reliquats

- bonne porte d'entrée pour rencontrer l'agriculteur

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

Les moyens d'action possibles, solutions

- Filières : travailler avec les industriels pour améliorer la valorisation de la production (ex: McDo, Danone)
- Adopter une approche financière afin de s'adapter aux préoccupations des agriculteurs (rassembler des références économique par système de production)
- S'appuyer des retours d'expériences positifs d'autres agriculteurs
- Développer des formations pour travailler sur le volet relationnel et la dimension humaine

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

1- Les constats sur la situation actuelle

- Manque d'intérêt et de connaissance pour les autres domaines en dehors de sa profession
- Perception par la profession agricole d'une inégalité d'actions demandées aux différents acteurs (ZA et ZNA)
- Zones d'interface géographique : multiplicité des acteurs + co-responsabilité = responsabilité floue
- Manque de transversalité entre les différentes compétences sur un même territoire
- Demande d'actions ciblées de l'AESN et pas d'un projet de territoire
- Difficulté de faire émerger une solution cohérente à cause d'une vision trop restreinte
- Les citoyens ne sont pas assez sensibilisés – manque d'informations
- Démarche AAC = contrainte supplémentaire
- Absence de vision partagée sur les enjeux

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

2- Les objectifs de changement

- Démarche AAC = y intégrer la thématique foncière, paysagère (cf. les volets de l'agenda 21, s'en inspirer)
- Mieux identifier les interactions entre les acteurs
- Montrer qu'avoir une eau de bonne qualité est positif pour l'économie
- Aborder les choses d'une façon positive
- Renforcer les synergies entre les différents documents de planifications (SCOT / agenda 21 / AAC etc.)

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

3- Les causes à l'origine des constats (freins)

- AAC = création d'un nouveau territoire, à l'opposée d'une démarche globale (c'est une logique réservée aux initiés)
- Sujet polémique qui refroidit les élus
- La mission de l'animateur le limite souvent géographiquement (AAC, limite administrative de sa structure)
- Manque de légitimité de l'animateur et du territoire
- Perceptions différentes des problèmes et des enjeux
- Superposition d'acteurs sur un même territoire
- Multiplicité des modes de fonctionnement
- Postures politiques locales existantes + manque d'implication des élus
- Conflits d'intérêts parfois mal gérés (ex. élu et agriculteur)
- Divergences d'objectifs des DT de l'AESN

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

4- Les moyens d'action possibles, solutions

- Pratiquer le dialogue territorial (partager la connaissance des besoins et problèmes de chaque acteurs et aboutir à des solutions partagées)
- Définir ou trouver un cadre d'intervention légitime (règlementaire ?)
- Renforcer la légitimité du rôle de l'animateur
- Vérifier l'obligation de concertation du public
- Aller chercher les pionniers (porte à porte)
- Valoriser les actions/pratiques qui fonctionnent
- Elaborer une stratégie adaptée à l'AAC
- Connaître les rôles de chacun à l'AESN
- S'appuyer sur les SCOT
- Développer les synergies ZA et ZNA

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

1- Les constats sur la situation actuelle

- Etude AAC parfois vue comme une contrainte (étude AAC perçue comme une obligation permettant d'avoir les subventions AEP de l'Agence...)
- Absence des services de l'Etat (DDT) sur certains territoires
- Motivation importante pour les collectivités de petite taille, mais frein financier (malgré les subventions de l'Agence, le coût peut être très lourd pour une petite mairie)

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

2- Les objectifs de changement

- Mieux accompagner financièrement les petites collectivités
- Faire évoluer la démarche, améliorer l'approche en valorisant les actions des agriculteurs
- Remobiliser les acteurs
- Uniformiser les demandes de l'Agence sur tous les territoires

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

3- Les causes à l'origine des constats

- Politiques variables en fonction des territoires
- Problème de communication et du vocabulaire employé notamment au niveau réglementaire
- Intérêt de l'étude AAC parfois limité
- Agriculteurs se disent trop sollicités (fournissent parfois les mêmes informations aux DDT et à l'Agence)
- Crainte du contrôle chez les agriculteurs

Atelier 2: Développer les filières à bas niveau d'intrants

4- Les moyens d'action possibles, solutions

- Impliquer des leaders locaux
- Améliorer la forme de la communication, valoriser les actions des agriculteurs engagés
- Trouver un accompagnement adapté à la taille des collectivités
- S'interroger sur la nécessité de faire intervenir un bureau d'étude pour réaliser le plan d'actions, onéreux et souvent similaire à celui d'une autre AAC... → **Idée du catalogue de mesures très pertinente**
- Alléger et mieux cibler la liste des indicateurs à fournir à l'Agence, en cherchant une uniformisation sur tous les territoires du bassin

Conclusion

et questionnaire de satisfaction





eau
seine
NORMANDIE

Merci de votre attention

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

